

GORRESPONDANCES

ADDICTIONS, INFECTIONS VIRALES, SOUFFRANCE PSYCHIQUE

RÉPONDRE À LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE DES JEUNES



J.H. Füssli, Le Silence, 1799-1801

ANNUAIRE COMMENTÉ

du réseau Souffrance Psychique des Jeunes
Est Val d'Oise

CONTACT

7 allée Saint-Exupéry Sarcelles, Tél./fax : 01.39.86.32.80, E-Mail : rvh.synergie@wanadoo.fr

HORS-SÉRIE 2 SYNERGIE



INTRODUCTION : LE RÉSEAU POUR RÉPONDRE p. 4

SCOLARITÉ

- *Notes : Scolarité et Souffrance Psychique* p. 8
- CIO - Gonesse / Sarcelles p. 8
- MGI - Mission Générale d'Insertion p. 9
- Service de Promotion de la Santé des Élèves p. 9
- Service Sociale en Faveur des Élèves p.10

INSERTION

- *Notes : Insertion et Souffrance Psychique* p.10
- ANPE - Agence Nationale pour l'Emploi p.11
- Missions Locales Val d'Oise Est p.11
- Point Santé Mission Locale p.12
- Maison pour l'Emploi p.12
- Aireemploi - Espace Orientation p.13
- SJT - Solidarité & Jalon pour le Travail p.13

HÉBERGEMENT

- *Notes : Logement et Hébergement* p.14
- ALJT - Ass. pour le Logement des Jeunes Travailleurs p.14
- Loginter p.15
- Sonacotra - Résidence Tiers Pot p.15
- ADEF - Ass. pour le développement des Foyers p.16

SANTÉ MENTALE

- *Notes : Souffrance Psychique et Santé Mentale* p.16
- *Notes : Médecine Libérale et Souffrance Psychique* p.17
- CMP - Centre Médico Psychologique p.17
- CMPP - Centre Médico Psycho Pédagogique p.18
- Espace Adolescent - CH Gonesse p.18
- Centre Hospitalier de Gonesse p.19
- Permanence Psychologique - Consultations Avancées p.19
- Point Accueil Écoute Jeune - Garges p.20
- Point Accueil Écoute Jeune - Sarcelles p.20
- Point Accueil Écoute Jeune - Goussainville p.21

CONDUITE À RISQUES

- *Notes : Conduite à Risques* p.21
- CDAG : Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit p.22
- CCAA : Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie p.22
- CSST Rivage : Centre de Soins Spé. en Toxicomanie p.23
- Centres de Planification Familiale et Protection maternelle p.23

FAMILLES

- *Notes : Familles* p.24
- CAF - Caisses d'Allocations Familiales p.24
- ASE - Aide Sociale à l'Enfance p.25
- SSD - Services Sociaux Départementaux p.25
- CCAS - Centre Communal d'Action Sociale p.26
- Point Écoute Parents p.26

INTERCULTURALITÉ

- *Notes : Interculturalité* p.27
- EFCM - Enfants de France et Culture du Monde p.27
- Espace de Médiation Interculturelle et Sociale p.28
- AFAVO - Ass. des Femmes Africaines du Val d'Oise p.28

VIE SOCIALE DES QUARTIERS

- *Notes : Vie Sociale des Quartiers* p.29
- Berges p.29
- OPEJ Garges p.30
- OPEJ Sarcelles p.30
- Ass. Plaine de France - Prévention Spécialisée p.31
- Ass. du Coté des Femmes - Centre Accueil Femmes p.31
- BIJ Sarcelles - Bureau Information Jeunesse p.32
- PIJ - Point Information Jeunesse p.32

JUSTICE

- *Notes : Délinquance* p.33
- PJJ / CAE Plaine de France - UEAJ d'Arnouville p.33
- PJJ / U.E.M.O - Goussainville p.34
- PJJ/ UEAJ - Plaine de France p.34
- PJJ / FAE Villiers-le-Bel p.34
- MJD Garges - Maison de la Justice et du Droit p.35
- MJD Sarcelles - Maison de la Justice et du Droit p.35

ANNEXES

- Le Cas « Senghor » p.36
- Site Internet sur les problématiques Jeunesse p.38
- Liste des conférences organisées par le Groupe Souffrance Psychique des Jeunes p.39

INTRODUCTION : LE RÉSEAU POUR RÉPONDRE

La souffrance psychique des jeunes : une « boîte noire »

La Souffrance psychique peut être considérée selon deux points de vue : celui des jeunes et celui des institutions qui les accueillent. Nous nous intéresserons principalement au point de vu institutionnel puisque ce guide des ressources locales a pour objet de favoriser le travail en réseau.

Rappelons toutefois la définition proposée par le Comité Consultatif de Santé Mentale du 11 avril 2002 : la notion de souffrance psychique vise « à rendre compte des difficultés manifestes vécues par certaines personnes sans que pour autant une maladie mentale soit identifiable ; plusieurs dimensions coexistent dans cette souffrance : la traduction d'un état (tensions, douleur intime, symptôme), un mode de communication (expression d'un refus, d'une impossibilité, du caractère supportable d'une situation) et d'une manière d'agir, de gérer les tensions, de se manifester (éventuellement d'une manière violente) ». Les experts observent que mal repérée, mal accompagnée, elle peut faire basculer l'individu dans une maladie somatique ou multiplier les difficultés et entraver l'inclusion sociale d'un individu. Le Rapport du groupe de travail du Haut Comité de Santé Publique (H.C.S.P.) sur " la souffrance psychique des adolescents et des jeunes adultes " (février 2000) observe qu'une " attention particulière doit être portée à la répétition, à la continuité et à la multiplication des troubles entraînant le décrochage par rapport à la conduite habituelle. " En effet, la « répétition » et le « décrochage » potentiellement « désocialisateur » sont essentiels à prendre en compte, sans quoi la souffrance psychique se confond avec l'angoisse d'exister qui affecte plus ou moins tout un chacun et, bien évidemment, les adolescents.

La souffrance psychique est un état de mal-être durable, tel qu'il induit, chez un sujet, une rupture par rapport à sa conduite habituelle. Définition floue, mais qui désigne un état qui produit des dommages concrets, tant sociaux (déscolarisation, isolement, actes antisociaux, etc.) que sanitaires (addiction, boulimie, tentative de suicide, etc.). La souffrance psychique est une « boîte noire », dont on perçoit ce qui la nourrit (la précarité, les carences éducatives, l'absence d'espoir d'avenir, etc.) et ce qu'elle produit. Mais « l'intérieur » de la « boîte » reste occulte et renvoie à la singularité de chaque sujet, à son histoire, à son contexte de vie, à sa manière de vivre le processus d'adolescence.

Une chose est de souffrir ; une autre est de s'enfermer dans une position souffrante et d'y trouver une forme de jouissance. Posture étrange qu'interroge déjà l'écrivain pré-romantique Étienne Pivert de Senancour, (1770-1846) qui écrit dans son roman "Obermann" : "D'où vient à l'homme la plus durable des jouissances de son cœur, cette volupté de la mélancolie, ce charme plein de secrets, qui le fait vivre de ses douleurs et s'aimer encore dans le sentiment de sa ruine ?"

La souffrance psychique et institutions : un « résidu » au sens aristotélicien

La souffrance psychique dérange les cadres théoriques et institutionnels. Ou, plus exactement, elle force à penser un phénomène où se télescope le champs de l'éducatif (le processus par lequel un jeune élabore une identité sociale stable), le social (le processus par lequel un jeune s'approprie ce qui est nécessaire à l'élaboration de son autonomie matérielle) et la santé psychique (le processus d'adolescence qui confronte le jeune à un certain nombre de tâches psychiques). Du point de vue des institutions, nous pourrions dire, que ces jeunes sont pour les institutions qui les accueillent des " résidus ", au sens où l'entend Aristote, à savoir « un objet qui résiste à la logique », en l'occurrence, à la logique institutionnelle.

Les jeunes en souffrance psychique sont des jeunes qui présentent trop de difficultés pour s'adapter de manière satisfaisante aux contraintes inhérentes au bon fonctionnement d'institutions telles que l'Éducation nationale, l'entreprise, les structures d'insertion, etc. Aussi tendent-ils à en être exclus. Cependant leurs difficultés ne sont pas telles que l'on pourrait reconnaître en eux des " cas sociaux ", des " enfants en danger ", des " délinquants patentés " ou des individus affectés d'une " pathologie mentale identifiable ". Aussi, les institutions spécialisées telles que les services sociaux, la justice ou la psychiatrie ne les reconnaissent pas comme relevant de leurs champs de compétence.

Bref, ces jeunes sont, du point de vue institutionnel, comme ces dossiers qui restent... en souffrance, faute d'avoir pu être classé dans la bonne pile ! Et ce qu'ils nous adressent, reste « en souffrance » comme une lettre perdue, qui ne trouve pas son destinataire.

Quand l'exception cesse d'être telle

A dire vrai, ces jeunes sont tout de même pris en compte par les institutions, mais selon des *modalités d'exception*. Par exemple, s'agissant d'un jeune en souffrance et dont la problématique est principalement sociale, des aides matérielles peuvent lui être apportées. Mais, la logique du social n'est pas d'aider les jeunes, mais celle d'aider les familles à aider leurs jeunes. Aussi l'aide directe à un jeune ne se conçoit que par exception, ce qui signifie concrètement que cette aide doit être motivée par le cas d'espèce, motivation qui exigera une investigation et un travail plus lourd qu'un simple traitement administratif d'une demande d'ouverture de droit. Pour un autre jeune, présentant des difficultés aiguës en terme de santé psychique, une prise en charge dans un service de psychiatrie sera, du fait de la minorité, rendue très compliquée si ses parents n'autorisent pas les soins (soit, parce qu'ils n'en comprennent pas le sens, soit parce qu'ils ont désinvesti un enfant « décevant »...) Pour contourner le défaut d'autorisation parentale on pourra sans doute attendre que la situation sanitaire présente un caractère d'urgence tel que l'hospitalisation se justifiera « par exception » sans accord des parents.

Dans le contexte actuel, où les facteurs sociaux, économiques et politiques se conjuguent pour dégrader la situation de la jeunesse, le nombre de jeunes en souffrance psychique s'accroît, en telle sorte que les situations " d'exception " n'ont plus rien... d'exceptionnelles. Les modalités d'exceptions élaborées par les institutions sont dès lors inadaptées face à l'ampleur du phénomène.

Les institutions pourraient espérer s'en tirer à bon compte en créant des dispositifs spéciaux pour les jeunes en souffrance psychique. Mais l'absence d'une souffrance psychique " standard " ou d'une population caractérisée, dont on pourrait prédire qu'elle serait nécessairement en souffrance, interdit la mise en place de dispositifs " ciblés ". La souffrance psychique est bien un « résidu », au sens aristotélicien, elle résiste aux logiques institutionnelles et ne plie pas devant les « cases » qu'affecte la logique bureaucratique.

Le travail en réseau : s'adresser les jeunes

La souffrance psychique est l'affaire d'un grand nombre d'institutions qui sont contraintes, pour y répondre, à travailler ensemble. La réponse à la souffrance psychique des jeunes consiste en une amélioration significative de la capacité des institutions à travailler de manière concertée afin que les jeunes bénéficient un étayage adapté et pluriel, c'est-à-dire, psychologique et/ou social, et/ou éducatif.

Cette amélioration ne peut être obtenue qu'à la condition que soient dépassés les clivages institutionnels qui limite le travail de partenariat à un simple travail « d'orientation ». Que signifie le mot " orientation " ? L'étymologie du mot " orientation " en dit long : ce mot dérive du mot " Orient " et il désignait primitivement la disposition " vers l'Orient " des anciennes églises. Il est saisissant de constater que le sens de ce mot ne s'est qu'à peine corrompu : car, comme le pèlerin envoyé vers Jérusalem, afin d'y trouver son salut, le jeune d'aujourd'hui est " orienté " vers un " partenaire " supposé détenir la " réponse " à ces problèmes. Le mot « orientation » devrait être banni, et déclaré impropre à une société laïque, où il est question d'étayer des sujets en difficulté et nullement de les « sauver » en leur apportant des solutions miracles. Ce mot mérite d'autant plus d'être banni qu'il rime, pour beaucoup de professionnels et de jeunes, avec l'enfer des « patates chaudes ». Il faudrait « s'adresser » les jeunes plutôt que les « orienter ».

Le réseau est un espace qui donne une forme aux échanges entre professionnels et institutions. Ce n'est pas un lieu de pouvoir, de coordination. Internet est un réseau qui permet l'échange d'idées par la mise en ligne de sites, et l'échange d'informations, par l'interconnexion de ceux qui s'adressent des mails. Il n'est nullement un lieu de pouvoir ou d'autorité. Créer un réseau sur la souffrance psychique des jeunes, c'est mettre en forme des modalités d'échanges entre professionnels.

Pour qu'un réseau fonctionne, il faut tout d'abord qu'il outille concrètement les professionnels et qu'il satisfasse à plusieurs pré-requis que le groupe de travail « souffrance psychique des jeunes » a découvert au fur et à mesure de ses réunions.

L'inter-connaissance des professionnels

Le premier de ces pré-requis, c'est que le réseau doit favoriser une *inter-connaissance* des professionnels. Il doit créer des espaces de rencontres et d'échanges qui permettent de mettre des noms sur des visages, d'aider à la compréhension des missions de chacun et de créer des outils pratiques. C'est ce qu'a fait le réseau, en créant un annuaire des ressources locales sur le site internet rvh-synergie, ainsi que ce document papier. L'inter-connaissance est une condition nécessaire, mais nous le verrons, insuffisante au bon fonctionnement du travail en réseau.

Ce guide " répondre à la souffrance psychique des jeunes " est une boussole qui aidera les professionnels à construire le réseau dont ils ont besoin. Les institutions citées y sont présentées sous trois rubriques, distinguées à partir d'une analyse du caractère multi-factoriel de la souffrance psychique des jeunes.

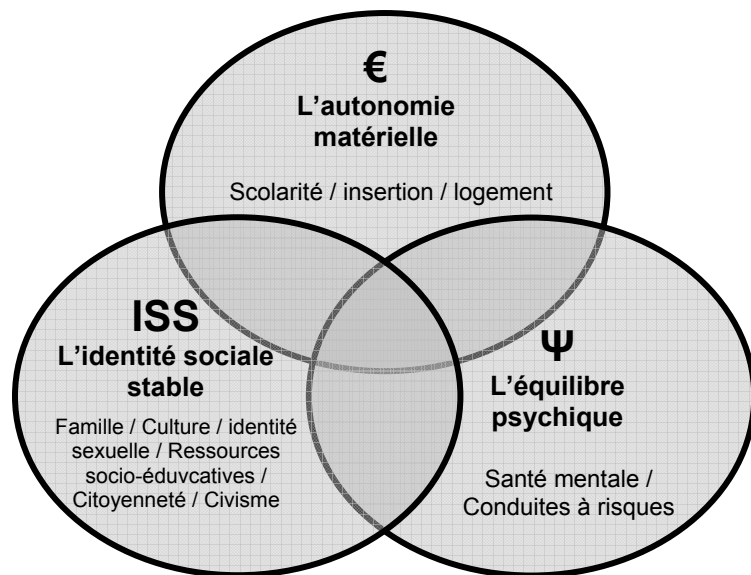
Nous distinguons trois registres, schématiquement représentés par trois sphères qui sont inter-pénétrées, afin d'alerter sur le caractère " abstrait " de la distinction que nous avons opérée.

Difficulté d'accès à l'autonomie matérielle

La sphère € représente les compétences que le jeune doit acquérir pour accéder à l'autonomie matérielle. Les jeunes sont aujourd'hui confrontés à un " double blind " (contraintes contradictoires) : il leur faut se projeter précocement dans une logique de projet pour pouvoir s'insérer, mais il leur faut aussi accepter une insertion réelle (obtention d'un CDI, d'un logement) qui ne viendra que tardivement. La plupart des jeunes s'accommode de cette adolescence " qui n'en finit plus de finir " en prolongeant leur études et/ou en expérimentant des métiers. Mais ceux qui ne bénéficient pas d'une " dépendance heureuse " dans la famille ou qui n'ont pas les compétences ou les ressources matérielles pour étudier, sont placés dans une position intenable.

Les institutions qui ont pour missions d'aider les jeunes à acquérir les compétences requises pour atteindre l'autonomie matérielle sont l'école, les institutions de formation et d'orientation professionnelle et celles qui aident à l'accès au logement.

INTRODUCTION : LE RÉSEAU POUR RÉPONDRE



Difficulté d'accès à un état de bien-être psychique

La sphère Ψ représente les compétences nécessaires pour maintenir un état de bien-être psychique. L'adolescent est confronté à un certain nombre de tâches psychiques liées au processus de séparation (avec la famille) et d'individuation (se découvrir soi-même pour pouvoir faire ses propres choix). Ce processus est en soi complexe. Les jeunes sont de nouveau confrontés à un "double blind" : se découvrir soi-même (et assez vite pour opérer des choix adaptés) et répondre à une injonction sociale assez générale dans notre société : celle d'aller bien dans sa peau ou de paraître tel. Les adolescents trouvent peu d'adultes auxquels ils peuvent confier leur mal-être. Les jeunes les plus désorientés tentent de satisfaire à l'impératif d'avoir à se connaître invite en s'engageant dans ces mises à l'épreuve révélatrices que sont les conduites à risques. Les institutions qui sont interpellées par ces questions ayant trait à la santé mentale et aux conduites à risques, relèvent principalement du soin.

Difficultés à élaborer une identité sociale stable

La sphère ISS représente les compétences nécessaires pour qu'un jeune se forge une identité sociale stable. L'adolescent doit se construire comme individu, et par conséquent en référence à l'autre. Là encore, surgit un "double blind" : celui d'adhérer à un idéal collectif "hyper individualiste", libéral et consumériste et d'autre part celui d'avoir à intérioriser le sens de la loi et de la vie de groupe.

Nombre de difficultés viennent de carence dans le lien à l'autre. Difficultés avec le parent, avec qui s'établit le lien de filiation. Difficultés avec l'adulte, avec lequel s'établissent des liens d'identification grâce aux "modèles" qu'il propose. Difficultés avec la culture, avec laquelle s'établit un lien identitaire complexe là où règnent la misère culturelle et/ou le clivage entre culture d'origine et culture du pays d'accueil. Difficultés dans les relations avec le sexe opposé, avec lequel se définit l'identité sexuelle. Difficultés à s'approprier les ressources socio-éducatives, grâce auxquelles l'individu se révèle sa part de créativité. Difficultés dans le lien avec la nation et la loi, avec lesquelles s'établissent les liens de citoyenneté et le sens civique. Tous ces liens sont difficiles à élaborer et doivent l'être nécessairement pour que se forme une identité sociale stable. Les institutions concernées par ce dernier aspect relèvent du champ de l'éducatif.

Le guide papier présente, suivant ce plan, plus d'une soixantaine d'institutions concernées, à des niveaux différents, par la problématique de la souffrance psychique des jeunes.

Les membres du réseau sont des "pairs"

Le fait qu'il y ait inter-connaissance ne suffit pas à générer du réseau. L'annuaire des pages jaunes ne fait pas non plus la conversation téléphonique. Nous formulons les exigences du réseau sous forme de théorème que nous commenterons ensuite.

Théorème 1. Forment un réseau, les professionnels qui travaillent en complémentarité et qui se reconnaissent mutuellement une compétence générale à créer un lien de confiance avec des jeunes en souffrance psychique, et qui décident de se concerter en vue d'améliorer les réponses institutionnelles aux difficultés de ces jeunes.

Les professionnels membres d'un réseau, nonobstant leur différence de formation, d'expériences et de positions hiérarchiques sont des "pairs" en ce sens qu'ils ont pour compétence commune l'aptitude à créer un lien de confiance avec des jeunes en souffrance psychique. Cette question du lien de confiance est essentielle. Nous avons vu qu'en nombre de cas les difficultés des jeunes venaient de leur difficulté à faire du lien avec l'autre et en particulier avec l'adulte ; et que cette difficulté se traduisait par des situations de "rupture" entre le jeune et les institutions. Ce lien entre le jeune et le professionnel a, en soi, une valeur thérapeutique. Le jeune (pour parler en langage "psy") fait un transfert et accepte de faire confiance au transfert. Concrètement, c'est parce que cette confiance existe avec un premier professionnel qu'un travail concerté en vue d'élaborer un étayage pluriel sera possible.

Le fait de définir ainsi les membres du réseau implique que :

A. le réseau proscrire toute prétention dominatrice d'une profession sur les autres, d'un type de savoir sur les autres, d'une individualité sur les autres, d'une position philosophique, religieuse ou éthique sur les autres.

B. Chaque professionnel, depuis sa place institutionnelle, à un regard singulier sur la situation du jeune et c'est de cette place " complémentaire " à celle des autres qu'il prend la parole.

C. le réseau refuse d'accueillir des personnes qui par leur mission ne peuvent créer un lien de confiance avec un jeune sans déroger à leur propre déontologie (un policier ou un juge n'ont pas à établir de lien de confiance avec les jeunes auteurs d'infraction).

En somme, c'est parce qu'il existe un lien de confiance que le jeune sera disposé à élaborer un projet qu'il percevra comme désirable et qu'il pourra tenir malgré ses difficultés et pour peu qu'il trouve l'étayage nécessaire. Procéder autrement, notamment par contrainte, équivaut à une perte de temps car il faut moins de temps à un jeune pour mettre un projet en échec qu'à des professionnels pour concevoir un projet à la place du jeune.

Ethique commune

Le réseau reste informel tant qu'il n'a pas fixé sa forme et ses principes éthiques. A ce premier stade le réseau n'est finalement qu'une juxtaposition de plusieurs réseaux inter-personnels.

Théorème 2 : Le réseau est fonctionnel lorsqu'il y a consensus entre professionnels sur des modalités de pilotage et de fonctionnement du réseau (éthique, objet, forme et périodicité des échanges), ce consensus s'établissant autour de la conviction que le réseau permet d'outiller le professionnel dans son travail quotidien avec les jeunes.

Rappeler des règles d'éthique générale (respect d'autrui, refus des discriminations, etc.) ne fait jamais de mal à personne, aussi se référer à des chartes existantes ou en élaborer une qui soit spécifique au réseau n'est pas superflue. Mais l'essentiel est dans une éthique des échanges qui régissent la circulation de l'information entre professionnels. Il n'est pas question d'user d'une formule magique du type " nous sommes dans le secret partagé, alors tout est bon à dire puisque personne ne sait que nous le disons ".

L'éthique des échanges supposent, d'une part, une exigence commune à ne rapporter que des faits étayés. Après Outreau, il ne saurait être question de tolérer des espaces de parole où l'on-dit serait placé sur le même plan que les faits établis. Mais plus subtilement, l'éthique du groupe reposera sur une entente à ne pas aborder certains sujets. Tout groupe, comme l'a bien analysé le psychanalyste René Kaës, est uni par un " pacte de dénégation ", c'est à dire une entente préalable à ne pas aborder certains sujets. Un dicton anglais dit par exemple " on ne parle pas de sexe et de politique à table " et ce pacte de dénégation permet de maintenir la cohésion de la famille attablée. De même pour qu'un réseau fonctionne, certains sujets sont proscrits.

1. les plaintes sur le manque de moyens : ce sujet est à éviter car les collègues du réseau sont dans la même situation, ne peuvent rien pour vous et parce que chacun doit réserver ses plaintes à son chef de service.
2. les plaintes relatives aux dysfonctionnements de son propre service : mêmes motifs, même punition !
3. les informations relatives à un jeune qui de par leur nature oblige un professionnel à révéler le lien de confiance qu'il a établi avec un jeune pour obtenir telle ou telle confiance. Toute information obtenue par confiance ne peut être révélée, sans trahir la confiance du jeune, mais aussi sans obliger le professionnel à dévoiler la part éminemment personnelle de son travail.

Réseau et institutions

Théorème 3 : Le réseau est institutionnel lorsque les institutions valident la démarche de réseau, participe à la formalisation de liens entre institutions (sous la forme de conventions, protocole, etc.), libèrent du temps pour participer aux activités de réseau et inscrivent cette participation parmi les missions de leur service.

Le réseau ne peut pas se développer s'il n'est pas approprié par les institutions, si celles-ci ont des contraintes internes telles qu'elles n'ont pas de disponibilité à accordé à leurs salariés pour qu'ils participent au réseau.

Leur intérêt au développement des réseaux est pourtant manifeste dans une zone comme la notre, zone marquée par un fort turn-over des professionnels et où les situations difficiles du public débordent les jeunes professionnels (et parfois des plus expérimentés) qui se sentent isolés. Le réseau permet d'améliorer la connaissance du public et des partenaires et de rendre plus vite opérationnels des professionnels nouveaux arrivants sur le secteur.

Les liens inter-institutionnels favorisent une meilleure compréhension entre partenaires qui peuvent se donner des objectifs concrets pour prévenir les situations d'urgence.



Toutes les fiches des structures présentées sont disponibles sur le site [rvh-synergie.org](http://www.rvh-synergie.org)

http://www.rvh-synergie.org/Annuaire_ressources_locales.htm



SCOLARITÉ ET SOUFFRANCE PSYCHIQUE

En 2004, 107 000 élèves (17%) sont sortis de l'école sans diplôme (hors brevet) et sans qualification. Ce chiffre est en régression (ils étaient 27,5% en 1992), mais stagne depuis des années, alors que les dommages sociaux liés à l'échec scolaire s'accroissent. Échec scolaire, absentéisme et rupture scolaire peuvent être révélateurs d'un état de souffrance psychique. Ce sont aussi des causes de mal-être pour nombre de jeunes. Les difficultés scolaires ont cependant des causes multiples, qu'il convient de ne pas "psychologiser" *a priori* (mauvaise orientation, difficultés d'adaptation aux contraintes scolaires, etc.).

L'éducation nationale dispose d'un réseau interne qui s'ouvre à des partenaires en vue d'améliorer l'accompagnement des élèves en difficulté. Autour de l'élève en difficulté, plusieurs acteurs internes sont mobilisés : le professeur principal (aide à l'orientation, soutien aux élèves en difficulté), le conseiller principal d'éducation (contrôle de l'assiduité et du respect des contraintes scolaires, aide à l'orientation), les conseillers d'orientation psychologues des Centres d'information et Orientation (C.I.O.), les services d'aide à l'insertion (MIG), les assistantes sociales et les infirmières et médecins du service de promotion de la santé des élèves.

S'agissant des élèves les plus en souffrance, ils peuvent au même titre que les élèves handicapés, bénéficier d'un *Projet Individuel d'Intégration* qui permet d'assurer la compatibilité entre la scolarité et l'accompagnement, éducatif et/ou thérapeutique, qui leur est nécessaire.

Créé en 1990 sous le nom de comité d'environnement social, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (C.E.S.C.) est un dispositif de prévention des conduites à risques développé dans les établissements scolaires. Les missions se déclinent en cinq axes : contribuer à la mise en place de l'éducation citoyenne dans l'école ou l'établissement en rendant l'élève responsable, autonome et acteur de prévention, organiser la prévention des dépendances, des conduites à risques et de la violence dans le cadre du projet d'établissement, assurer le suivi des jeunes dans et hors l'école, venir en aide aux élèves manifestant des signes inquiétants de mal-être, renforcer les liens avec les familles.

En terme de partenariat, en 1998, ont été créés les contrats éducatifs locaux (CEL) qui définissent des mesures contractualisées entre l'État et les collectivités locales incluant l'éducation. Au départ l'État a joué un rôle incitatif en coordonnant les différents services (partenariats sur le terrain, mutualisation des aides, financements croisés...), mais, au fur et à mesure, il a modélisé ses interventions et institutionnalisé les dispositifs. Ainsi le CEL s'est substitué à l'ensemble des dispositifs précédents pour mettre en place une politique éducative locale en direction des enfants et des jeunes sur un territoire donné. L'instauration de la *veille éducative* pour des jeunes en grave difficulté sociale et/ou scolaire en 2002, puis aujourd'hui la politique de *réussite éducative* de la loi de cohésion sociale, renforcent les missions incombant aux villes dans le cadre du contrat de ville et du projet éducatif local (PEL).

Pour trouver les coordonnées des établissements scolaires : <http://www.ac-versailles.fr/ia95/annuetab.asp>



Voir sur le site de RVH-Synergie : *ABSENTEISME ET SOUFFRANCE PSYCHIQUE*, Résumé de la conférence d'Etienne Douat, sociologue, auteur d'une thèse sur l'absentéisme, écrite après une enquête qualitative auprès de collégiens « absentéistes », élèves scolarisés, notamment, sur Sarcelles et Villiers-le-Bel : <http://www.rvh-synergie.org/Absenteisme.htm>

CIO - GONESSE / SARCELLES CENTRE D'INFORMATION & D'ORIENTATION

COORDONNÉES

CIO Gonesse : ✉ : 5 avenue François Mitterrand, 95500 ; ☎ : 01 34 45 15 70 ;
 📠 : 01 39 87 11 37 ; @ : cio-gonesse@ac-versailles.fr ;
 🌐 : <http://www.orientation.ac-versailles.fr/cio-gonesse>

CIO Sarcelles : ✉ : 2 rue Fernand Léger, 95200 ; ☎ : 01 34 38 36 70 (71/72/73) ;
 📠 : 01 34 38 36 80 ; @ : cio-sarcelles@ac-versailles.fr ;
 🌐 : <http://www.orientation.ac-versailles.fr/cio-sarcelles>

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Gonesse : (Période scolaire) le lundi après-midi 13h30 - 17h
 du mardi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h ;
 samedi matin : 9h - 12h

Sarcelles : (Période scolaire) lundi au vendredi : 8h45 - 12h30 / 13h30 - 17h15
 lundi matin : consultation autodocumentaire uniquement , samedi : 9h - 12h

Gonesse : A côté du lycée René Cassin, à 20 min à pied de la gare
 RER D Gare de Villiers-le-Bel /
 Bus 23 dir. Hôpital de Gonesse - arrêt La Madeleine
 Bus 250, 11, et 95.02 - arrêt Lycée

Sarcelles : Gare Sarcelles Saint-Brice ou Gare RER Garges Sarcelles (RER D)
 Bus 133 à partir de Saint-Brice : Arrêt Montfleuri.
 Bus 368 extérieur à partir de Garges - Sarcelles : Arrêt La Tourelle.

PUBLIC VISÉ

Élève ou parent d'élève du secondaire, étudiant, jeune ou adulte en recherche d'une formation.

MISSIONS

- L'information sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions.
- le conseil individuel (aider le jeune à mieux se connaître, à retenir les informations utiles, à organiser les éléments de son choix...)
- un fonds documentaire sur les enseignements et les professions, un service d'autodocumentation permettant à toute personne de consulter des documents à partir de ses intérêts et de son niveau scolaire.

MODALITÉS DE CONTACT

Sur place, par téléphone ou par l'intermédiaire de l'établissement scolaire affilié.

MGI - MISSION GÉNÉRALE D'INSERTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

COORDONNÉES

Pour connaître le responsable local MGI : ✉ : Inspection Académique Mission Générale d'Insertion Immeuble le Président Chaussée Jules César 95525 Cergy-Pontoise cedex ;
☎ : 01 30 75 57 30 ; 📠 : 01 30 75 90 63 ; @ : ce.mgi95@ac-versailles.fr ;
🌐 : http://www.orientation.ac-versailles.fr/mgi/espace_pro.htm

PUBLIC VISÉ

Tous les élèves exposés au risque de sortie sans qualification.
Des formations spécifiques aux jeunes de plus de 16 ans, en voie de déscolarisation ou sortis depuis moins d'un an du système scolaire, sans possibilité immédiate de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

MISSIONS

Préparer les élèves à leur entrée dans la vie sociale et professionnelle et accompagner chaque jeune dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, quel que soit son niveau d'études.

Objectifs principaux :

- préparer et sensibiliser tous les élèves à la vie sociale, citoyenne et professionnelle (quel que soit le niveau scolaire et le cycle d'études),
- accompagner, de façon personnalisée, les élèves en situation de rupture scolaire, dans la réalisation d'une formation et d'une insertion,
- offrir l'accès à la qualification professionnelle à tous les jeunes de plus de 16 ans grâce à la mise en œuvre d'actions spécifiques.

Trois catégories d'actions spécifiques sont proposées aux élèves de plus de 16 ans sans qualification ou exposés à ce risque :

- Les actions d'accueil et de remotivation : permettent la construction d'un projet de formation professionnelle ; assurent la remise à niveau des connaissances générales ; proposent un accompagnement personnalisé du parcours de formation ; aident à découvrir les activités professionnelles et la vie de l'entreprise ; préparent l'accès à une formation qualifiante.
- Les actions diplômantes et d'accès à la qualification : assurent la réparation aux examens, par des pédagogies adaptées et personnalisées ; prennent appui sur les périodes en entreprise pour développer l'ensemble des connaissances ; s'inscrivent dans la perspective d'une insertion professionnelle.
- Les actions d'accompagnement vers l'emploi : assurent la poursuite de formation et de qualification pour accéder à l'insertion professionnelle ; proposent un accompagnement personnalisé vers l'emploi.

ÉDUCATION NATIONALE - SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTÉ DES ÉLÈVES

COORDONNÉES

Inspection académique :

✉ : Inspection Académique, SMIS, Immeuble le Président, Chaussée Jules César, 95525 Cergy-Pontoise cedex ;
☎ : (I) 01 34 35 31 01 - (M) 01 34 35 31 03 ;
@ : (Inf) ce.ia95.inf@ac-versailles.fr - (Méd) ce.ia95.med@ac-versailles.fr

Bassin de Sarcelles : Infirmière ✉ : Collège Victor Hugo, 68 rue V. Hugo, 95200 Sarcelles ;
☎ : 01 39 33 53 00

Bassin de Gonesse : Infirmière ✉ : Lycée Professionnel. 100 avenue Charles Vaillant, 95400 Arnouville-lès-Gonesse

MISSIONS

L'infirmier de l'Éducation nationale

Présent dans l'établissement scolaire, l'infirmier de l'Éducation nationale accueille, écoute les élèves, les conseille et les accompagne dès lors qu'il y a une incidence sur la santé ou la scolarité. Il apporte son expertise technique auprès du chef d'établissement et du directeur d'école pour organiser le traitement des soins et urgences sur le temps scolaire, en respect du " Protocole national des soins et des urgences dans les EPLE et les écoles ". Lorsqu'il est présent, il évalue le degré de gravité de la situation et décide de la décision adaptée. Il réalise les dépistages infirmiers, participe aux bilans de santé et organise un suivi personnalisé des élèves ; le secret professionnel s'impose à tout infirmier, dans les conditions établies par la loi. Il développe une dynamique d'éducation à la santé dans le cadre des projets d'établissement, des CESC, contribue à la formation initiale et continue des personnels et participe en tant qu'expert aux commissions hygiène et sécurité.

Le médecin de l'Éducation nationale

Spécialiste de la santé des enfants, des adolescents et des jeunes adultes scolarisés, il exerce sa mission de la maternelle au lycée dans l'équipe de santé avec l'infirmière. Clinicien, il organise et effectue des consultations (bilan médical la 6e année en présence des parents, bilan d'orientation de l'adolescent en classe de 3e), lorsqu'un suivi médical scolaire est demandé notamment dans le cadre des actions médico-psychopédagogiques pour l'adaptation ou l'orientation des élèves en difficulté scolaire et/ou de santé. Il identifie les besoins de santé des élèves et élabore des programmes d'éducation pour la santé notamment dans le cadre des rencontres éducatives et du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté [CESC]. Il participe aux cellules d'aide médico-psychologique mises en place en cas d'événements graves au sein de la communauté scolaire (violences, décès). Il est, de par la loi, tenu au secret médical.

Les bassins correspondent aux communes suivantes :

- Bassin de Gonesse : Arnouville-lès-Gonesse, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville
- Bassin de Sarcelles : Deuil-la-Barre, Domont, Ecoeur, Luzarches, Montmagny, Monsoult, Sarcelles, St Brice, Villiers-le-Bel

ÉDUCATION NATIONALE - SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES

COORDONNÉES

Inspection académique : ☒ : Inspection Académique, SMIS, Immeuble le Président, Chaussée Jules César, 95525 Cergy-Pontoise cedex ; ☎ : 01 34 35 31 05 ; @ : ce.ia95.as@ac-versailles.fr

Bassin de Sarcelles : ☒ : Collège Galois, rue giraudoux, 95200, Sarcelles ☎ : 01 39 93 11 61

Bassin de Gonesse : ☒ : collège PICASSO, 202 av stalingrad, 95190 Garges-les-Gonesses ☎ : 01.39.86.01.31

PUBLIC VISÉ

Elèves de la 6e à la 3e sur le collège ; Pour le lycée : élèves des filières professionnelles BEP, CAP, Bac pro tertiaire et industriel. Etablissements labellisés « Zone d'Education Prioritaire (ZEP) », « zone violence ». Forte proportion de catégories sociaux professionnelles (CSP) défavorisées, nombreuses nationalités d'origine représentées.

MISSIONS

Intervenant dans des établissements scolaires du secondaire, l'assistant social, est à la fois le conseiller des élèves et de l'institution.

Par des interventions individuelles et globales, il aide le jeune à construire son projet personnel et professionnel.

Il contribue à la protection des enfants en situation de danger en mettant en oeuvre, avec les autorités compétentes, les mesures de protection nécessaires. Il

Il s'associe à la communauté scolaire pour faire de l'école un lieu de vie, et participe à la lutte contre les inégalités.

la lutte contre la violence et à la prévention des conduites à risques. Il intervient comme médiateur dans les situations de rupture. Ces actions et cet accompagnement, réalisés en étroite collaboration avec les familles, s'exercent dans une totale confidentialité, l'assistant social étant soumis au secret professionnel.

MODALITÉS DE CONTACT

Directement par téléphone.



Voir sur le site de RVH Synergie : PARCOURS DE RUPTURES / PARCOURS DE SOIN ET D'INSERTION, Conférence de Joao FATELLA

http://www.rvh-synergie.org/insertion_soin_jeunes_souffrance_psychique.htm

PRECARITE DES JEUNES ET ECONOMIE PARALLELE, résumé de la conférence de Michel JOUBERT, sociologue : http://www.rvh-synergie.org/Joubert_economie_parallele_jeunes.htm

Rencontre avec Christiane Dumas, coordinatrice du Point Santé de la Mission Locale

http://www.rvh-synergie.org/Point_Sante_Mission_Locale.htm



INSERTION ET SOUFFRANCE PSYCHIQUE

Les difficultés d'insertion ne peuvent être, a priori, "psychologisées" en raison du chômage de masse. Il n'en reste pas moins que la souffrance psychique intervient comme facteur d'aggravation des difficultés d'insertion. La souffrance psychique peut se traduire par une tendance à mettre en échec les dispositifs d'insertion et un apatisme.

Avec un taux de 22,8% de chômeurs (2005), les 15-25 ans sont la classe d'âge la plus affectée par le chômage (ce pourcentage est établi sur la fraction des jeunes qui ont cessé leurs études et qui recherchent un emploi, aussi ce chiffre n'est-il pas absolument comparable à ceux affichés pour les autres tranches d'âge). Ce taux désastreux reflète principalement les difficultés d'insertion des jeunes sortis de l'école non-diplômés ou de jeunes diplômés ne bénéficiant pas d'un bon réseau personnel pour valoriser leur compétences. Le taux de chômage des sans diplôme ayant moins de 25 ans dépasse les 30% et seuls 20% d'entre eux ont un C.D.I.. La discrimination à l'embauche est interdite par la loi, mais le chômage frappe plus durement les jeunes descendants de migrants. Plusieurs études mesurent ces difficultés notamment celle du Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Cereq) publiée en janvier 2006.

Enfin, les expédients offerts par une économie de " débrouille " (ou économie "parallèle") détournent des jeunes de leur objectif d'insertion et les inclut dans un mode de fonctionnement délictueux.

La question de l'insertion des jeunes est devenue une question complexe à gérer. Tout d'abord, par la diversité des acteurs concernés. La Région a en charge l'apprentissage et la formation professionnelle continue des jeunes de 16 à 25 ans sans qualification. L'État a conservé en gestion directe l'Agence nationale pour l'emploi, le financement des Missions Locales ; il gère les lycées professionnels et détermine le contenu pédagogique des formations. Les entreprises et partenaires sociaux continuent, quant à eux, à gérer la formation de leurs salariés et des jeunes sous contrat d'alternance. A cette multiplicité d'acteurs s'ajoute la multiplication des dispositifs (contrat d'apprentissage, contrat CIVIS, contrat PACTE, contrat de professionnalisation). L'insertion des jeunes devient donc un travail très spécialisé, assumé notamment par les Missions Locales.

Les organismes de formation étant de plus en plus financés d'après leur « rendement » en nombre de jeunes sortis diplômés des formations, il y a une hésitation de plus en plus grande à prendre des jeunes qui vont mal en formation. La souffrance psychique est prise en compte par les "Point Santé" des Missions Locales.

En terme de soutien à la recherche d'emploi, nombre de structures propose une aide à l'orientation, la réalisation de CV et lettre de motivation. Nous ne pouvons les mentionner toutes. Vous trouverez une fiche sur la Maison pour l'emploi de Garges-lès-Gonesse et plus loin (p. xx) une fiche sur les PIJ et BIJ.

Nous ne pouvons, non plus, être exhaustif à propos des structures qui mettent en oeuvre des formations, dans la mesure où les jeunes y accèdent suite à une orientation par la Mission Locale. Nous ne mentionnons que SJT Villiers-le-Bel et Air-emploi. S'agissant du bassin d'emplois de Roissy, il importe de savoir que, dans cette zone sensible en terme de sécurité, nombre d'employeurs, doivent s'assurer que le salarié n'a pas de casier judiciaire, mais ne fait pas non plus l'objet d'une mention sur le fichier du STIC (Système de traitement des infractions constatées) ou de son équivalent pour la gendarmerie, le Judex. Sont inscrits dans ce fichier toutes les personnes mentionnées dans une procédure judiciaire, quelque soit la gravité de l'atteinte à l'ordre public ; le fichier ne prend pas en compte l'issue de la procédure judiciaire, si la justice n'en informe pas les gestionnaires du fichier, si bien que la mise hors de cause des suspects n'induit pas automatiquement l'effacement de la mention au STIC. La CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et les procureurs peuvent être saisis par les personnes fichées afin de vérification de la validité des données. La CNIL a demandé et obtenu que les informations relatives à la plupart des infractions commises par des mineurs ne soient conservées que pendant 5 ans. De même, pour certaines infractions commises par des majeurs mais qui ne portent pas une atteinte grave à l'ordre public, toutes les fiches

ANPE AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

COORDONNÉES

Garges les Gonesse : ☒ : Centre commercial Les portes de la Ville, Av Charles de Gaulle, 95140 ; ☎ : 01 34 45 25 40 ; @ : ale.garges-gonesse@anpe.fr

Gonesse : ☒ : Domaine d'activité de la Grande Vallée, 1 rue Pierre Salvi, 95000 ; ☎ : 01 39 87 41 66 ; @ : ale.gonesse@anpe.fr

Sarcelles : ☒ : 29 av du 8 mai 1945, 95200 (1) & ☒ : rue de l'Escouvrier, 95200 (2) ☎ : 01 39 92 67 60 ; @ : ale.sarcelles@anpe.fr ;

Site national 🌐 : <http://www.anpe.fr>

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Garges les Gonesse : RER D station « Garges-Sarcelles », en face de la gare.

Sarcelles : (1) à 10 min de la Gare Garges-Sarcelles, RER D, Bus 168, 368, 269 (2) RER D « Garges-Sarcelles », Bus RATP 270, 368, Rue du Fer à Cheval

Gonesse : à 10 min de la Gare de Villiers le Bel,

MISSIONS

Faciliter l'accès aux offres des demandeurs d'emploi :

Pour aider les demandeurs d'emploi dans leur recherche : ateliers de recherche d'emploi aux accompagnements renforcés de 3 mois avec un conseiller-référent.

De la simple diffusion d'offres à la présélection des candidatures en passant par l'évaluation des demandeurs d'emploi, une large gamme de services est proposée aux entreprises.

Pour lutter contre les difficultés de recrutement, l'ANPE renforce ses partenariats avec les branches professionnelles concernées et favorise l'adéquation offre / demande d'emploi notamment en développant les compétences des demandeurs d'emploi par des prestations et formations. Elle développe également de nouvelles méthodes de recrutement comme la méthode par simulation permettant de sélectionner les candidats sur leurs habiletés plutôt que sur leurs diplômes ou expériences.

MODALITÉS DE CONTACT

Sur Place, par téléphone

MISSIONS LOCALES VAL D'OISE EST

COORDONNÉES

Siège :

☒ : 11 av. du 8 mai 1945 95200 **Sarcelles**; ☎ : 01 34 19 66 33 ; 🌐 : <http://lamissionlocale.net>

Antennes :

Garges les Gonesse : ☒ : 2 rue Jean-Baptiste Corot 95140 ; ☎ : 01 34 45 03 50 ;

☎ : 01 39 86 65 49 ; **Gonesse** : ☒ : 6 place du Général de Gaulle 95500 ; ☎ : 01 34 07 90 40 ;

☎ : 01 39 87 31 49 ; **Goussainville** : ☒ : 13 rue Millet 95190 ; ☎ : 01 34 38 81 50 (uniquement sur RV) ; ☎ : 01 39 88 69 74 ; **Villiers le Bel** : ☒ : 103-105 av. Pierre Sénard 95400 ;

☎ : 01 34 19 25 00 ; ☎ : 01 34 19 47 95

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Siège :

A 10 min de la gare Garges-Sarcelles
Bus 168, 268, 269, 368 arrêt Albert Camus

PUBLIC VISÉ

Public visé Jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle

MISSIONS

Les missions locales aident les jeunes de seize à vingt-cinq ans à surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent en construisant avec chaque jeune un parcours personnalisé vers l'emploi.

Les ML interviennent aussi dans les domaines connexes en prenant en compte les problématiques liées à la santé, en s'appuyant sur un réseau partenarial, en facilitant l'accès à l'emploi, à la formation, à la mobilité. Pour cela, elles ont mis en place un service de proximité répondant aux préoccupations des jeunes dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle sur ses nombreux points d'accueil. Elles mettent en oeuvre le programme CIVIS

Elles s'adressent en priorité aux jeunes qui ont quitté l'école sans qualification et qui rencontrent d'importantes difficultés.

Elles sont partenaires des actions en faveur des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

MODALITÉS DE CONTACT

Directement sur place et par téléphone

POINT SANTÉ MISSION LOCALE

COORDONNÉES

Voir coordonnées fiche Missions Locales Val d'Oise Est

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Siège :
A 10 min de la gare Garges-Sarcelles
Bus 168, 268, 269, 368 arrêt Albert Camus

Lundi, Mardi Mercredi et Vendredi :
9h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30
Jeudi : 9h30 – 12h30

PUBLIC VISÉ

Jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés fréquentant la Mission Locale
Jeunes de 14 à 25 pour le Point Santé (Sarcelles)

MISSIONS

Accueil, écoute, orientation (3 Psychologues)
Entretiens individuels ou séances collectives

Sur Sarcelles, Villiers-le-Bel, Gonesse, Garges-lès-Gonesse.
Les Points Santé proposent de :

- faciliter l'accès aux droits : couverture sociale, CMU et complémentaire
- permettre l'accès aux soins :
- orientation vers les centres de soins, les services hospitaliers, les médecins généralistes et les spécialistes de santé.
- échanges débats sur des thèmes de santé et visite médicale de prévention
- donner la possibilité de s'exprimer en toute confidentialité.
- Ensemble, envisager des solutions pour mieux faire face aux situations.
- Bénéficier éventuellement d'une écoute et d'un suivi psychologique.

MODALITÉS DE CONTACT

Accueil en direct
Si besoin le RDV est obtenu très rapidement (24h).
En temps ordinaire : 1 semaine

MAISON POUR L'EMPLOI

COORDONNÉES

☒ : Centre commercial des Portes de la Ville, Avenue du Général de Gaulle,
95140 Garges les Gonesse; ☎ : 01 30 11 02 70 ; 📠 : 01 30 11 02 79 ;
@ : maison.emploi@villedegarges.net ; 🌐 : <http://www.garges.net/>

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h. Bus 272 arrêt « Jaures »
Fermée au public le vendredi toute la journée.

PUBLIC VISÉ

Personnes de 16 à 30 ans à la recherche d'un emploi.

MISSIONS

Assistance dans les démarches et les préparations aux entretiens d'embauche : formation individuelle ou collective aux techniques de recherche d'emploi, actualisation et impression des CV, accès au téléphone, fax, documentation...

De l'Accompagnement personnalisé à une démarche active de recherche d'emploi, la Préparation d'entretiens de recrutement, le suivi et l'analyse des retours d'entretien, la Consultation d'offres d'emploi (supports variés), l'Élaboration ou la réactualisation des CV, la diffusion possible des candidatures ou dans le recueil de CV adressés périodiquement à de très nombreuses entreprises, l'Utilisation gratuite du téléphone, du fax, d'Internet et d'une base documentaire.

Chercher une orientation professionnelle sur le net

Cité des métiers : www.citedesmetiers.com

Conseils, orientation sur les formations et les ressources en lien avec la vie professionnelle

GRETA : www.education.gouv.fr/fp/greta.htm

Les GRETA dépendent des Rectorats de leur territoire, ils dispensent presque toutes les filières de formation et préparent aux diplômes de l'éducation nationale...

Intercarif - Moteur de recherche sur la formation professionnelle : <http://www.carif-idf.org/>

Pour rechercher une formation, la présentation des programmes, les centres de formation en IDF.

Les métiers.net : <http://www.lesmetiers.net/>

Lesmetiers.net est un site d'information sur les métiers et les formations préparées en Ile-de-France.

Destiné aux 12/25 ans, il propose 400 fiches métiers, 200 vidéos, la base de données des formations initiales franciliennes

ONISEP : <http://www.onisep.fr/onisep-portail/portal/group/gp>

Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions.



AIREMPOI - ESPACE ORIENTATION

COORDONNÉES

✉ : Roissy-pôle - Le Dôme, BP 10904, 95731 ROISSY CDG Cedex ;
☎ : 01 48 16 71 71 ;
☎ : 01 48 16 71 72 ;
🌐 : <http://www.aireemploi.asso.fr>

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Accès RER B arrêt CDG 1 ; Espace Orientation Du lundi au jeudi de 10h à 13h et de 14h à 18h, le
AIREMPOI se situe à Roissy-pôle dans le bâtiment vendredi jusqu'à 17h
du Dôme, au n°5, Rez-de-Chaussée à droite.

PUBLIC VISÉ

Personnes intéressées par les métiers de la construction et du transport aérien

MISSIONS

Accueil, conseil, et orientation des visiteurs et accompagnement personnalisé sur RDV. Les conseillers font un travail d'aide à la construction du projet professionnel et un travail d'évaluation en rapport avec les métiers de la construction aéronautique et spatiale et du transport aérien. Ils aiguillent les personnes notamment vers les organismes spécialisés locaux pour des compléments de formation ou vers l'ANPE pour des emplois identifiés.

MODALITÉS DE CONTACT

Entretiens sur rendez-vous

SJT - SOLIDARITÉ & JALONS POUR LE TRAVAIL

COORDONNÉES

✉ : 15, rue Scribe, 95400 VILLIERS-LE-BEL ;
☎ : 01 39 87 66 26 ;
☎ : 01 34 53 93 17 ;
@ : slt-villiers@slt.com ;
🌐 : <http://www.sjt.com>

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

RER D Gare Villiers Le Bel / Arnouville Lès Gonesse > Bus 268 station " Les Carreaux " 9 heures à 12 heures 30 / 13 h 30 à 17 h 30
ouvert toute l'année sauf 3 semaines en août

PUBLIC VISÉ

16 ans - 25 ans

MISSIONS

- Pôle de Mobilisation Professionnelle
- Découverte des métiers et élaboration de projets professionnels, avec immersion en milieu professionnel (stages pratiques)
- Actions qualifiantes (auxiliaire de vie/ CAP petite enfance)
- Contrat accueil intégration : alphabétisation Jeunes et adultes

Equipe : 1 directeur, 1 responsable pédagogique, 1 secrétaire, 1 assistante de formation, 11 formateurs

MODALITÉS DE CONTACT

Modalités de contact Orientation par la Mission Locale



LOGEMENT ET HÉBERGEMENT

L'accès au logement et à l'hébergement est particulièrement compliqué du fait de la crise générale du logement et de quatre facteurs spécifiques affectant l'hébergement des jeunes : la rareté de l'offre en logement adapté (de petite taille à loyer modéré) dans le secteur privé et public ; la précarité des jeunes (chômage, travail précaire) ; la rareté des dispositifs " transitionnels " (type foyer de jeunes travailleurs) ; la faible capacité à innover des pouvoirs publics (pas de soutien à la colocation, à l'hébergement transgénérationnel). Ajoutons, que des «testings» menés par la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations) dans plusieurs régions françaises révèlent, sans surprise, l'ampleur des discriminations dans le logement locatif privé. A ressources et conditions d'emploi égales (CDI), les candidats à ce type de logement ont 35 % de chances d'obtenir une visite d'appartement s'ils sont blancs contre 20 % pour le candidat d'origine maghrébine et 14 % pour le candidat originaire d'Afrique noire.

L'addition de ces facteurs spécifiques et de la crise globale génère des situations extrêmes, notamment constatées par la Fondation Abbé Pierre (rapport annuel 2005) ; celle-ci estime que les moins de 25 ans représentent un tiers des SDF.

Le taux de logement sociaux est très important dans les communes de l'Est du Val d'Oise : à Gonesse (61,15%), Sarcelles (58,87%), Villiers-le-Bel (60,15%), Garges-lès-Gonesse (48,26%), Goussainville (28,86%), contre une moyenne de 15,6% en France. Mais ces logements sont d'abord familiaux et peu adaptés aux jeunes.

Les structures d'hébergement spécifiques (foyer de jeunes travailleurs) sont rares et la cohabitation de jeunes dans des structures hébergeant des adultes précaires pose des difficultés.

Le partenariat doit alors se mettre en place avec des structures plus lointaines, dans et hors du département.

On notera l'absence d'internat sur les établissements scolaires de la zone, de Maison maternelle (mère-enfant) et la faiblesse de l'offre d'hébergement d'urgence (115).



Voir sur le site de RVH-Synergie : LES JEUNES ET LA CRISE DU LOGEMENT, Conférence d'Andréa Davoust, journaliste enquêtrice
http://www.rvh-synergie.org/jeunes_et_la_crise_du_logement.htm

Recherche d'un hébergement sur Internet

ALJT - Association pour le logement des jeunes travailleurs : <http://www.aljt.com/>

Le site dispose d'un annuaire des ressources de l'ALJT en Ile-de-France

CLAJ - Comités locaux pour le logement des jeunes : <http://www.unclaj.fr/>

Site d'information et de conseils sur le logement des jeunes

ESPERER 95 : <http://www.esperer-95.org/>

Le site comprend un annuaire des structures d'hébergement du Val d'Oise

LIEUX DE VIE : <http://www.ldva.essonne.fr/>

Annuaire des lieux de vie (accueil de mineur en difficulté) édité par le CG de l'Essonne

UFJT - Union des foyers de jeunes travailleurs : <http://www.ufjt.org/consult/public/default.asp>

Le site dispose d'un annuaire pour effectuer une recherche d'hébergement

USH - Union sociale pour l'habitat : <http://www.union-hlm.org/>

Le site comprend un annuaire d'organismes HLM

USL - Union sociale pour le logement : <http://www.uesl.fr/>

Site du 1% logement, notamment gestionnaire du dispositif d'aide aux jeunes "locapass".

UNAFO - Union des professionnels de l'hébergement social : <http://www.unafo.org/>

Le site comprend un annuaire des structures d'hébergement sociale

SOS-FEMMES : <http://www.sosfemmes.com/>

Le site dispose d'un annuaire des CHRS susceptibles d'accueillir des femmes en difficulté.



A.L.J.T (Association pour le Logement de Jeunes Travailleurs)

COORDONNÉES

✉ : 10 bis av. Paul Valéry, 95200 SARCELLES ;

☎ : 01 34 04 17 20 ;

☎ : 01 34 04 17 29;

@ : sarcelles@aljt.asso.fr ;

🌐 : <http://www.aljt.com>

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Tous les jours - 24h / 24

Administration : de 8h à 18h

Gare RER D Garges-Sarcelles ; Bus 269, 368, 133,

168 arrêt "Gare"

PUBLIC VISÉ

Jeunes de 18 à 25 ans travailleurs, étudiants ou en insertion.

Jeunes dans le cadre de dispositifs conventionnés : ASE, PJJ, Hébergement d'urgence.

MISSIONS

Mission Hébergement :

Chambres individuelles, appartements partagés (à 4), chambres pour couple. Laverie, fournitures et changement de draps.

Accès sécurisé, possibilité de visites et de nuitées de personnes extérieures autorisées sous conditions et sous réserve d'information préalable.

Accompagnement pour obtenir l'APL et dans la recherche d'un hébergement auprès des bailleurs sociaux.

Activités socio-culturelles :

Point information : Permanences de conseils et d'informations dans les domaines du logement, de la formation, de l'emploi et de la santé./ Bornes Internet en libre accès. / Organisation d'activités culturelles et sportives.

Informations sur les droits par un juriste.

Accompagnement social :

accompagnement par une "chargée d'accueils conventionnés" des jeunes entrés dans le cadre de dispositifs ASE, PJJ, Hébergement d'Urgence.

MODALITÉS DE CONTACT

Par téléphone.

Pour l'inscription d'un jeune en vue d'un logement, faire ce numéro :

01 45 80 70 70

LOGINTER

COORDONNÉES

Siège : ☒ : 4, rue de Richebourg, 95300 Pontoise ; ☎ : 01 30 30 83 83 ; ☎ : 01 30 30 83 74 ;
@ : assologinter@wanadoo.fr ; 🌐 : <http://fdvih.free.fr> (Fédération Nationale d'Hébergement VIH) ;
CHRS "Le Phare" : ☒ : 51 Square des sports, 95500 Gonesse ; ☎ : 01 39 85 30 32 ;
☎ : 01 30 30 83 74 ;
Studio Jeunes : ☒ : 8 rue Lamartine, 95400 Villiers le Bel ; ☎ : 01 39 92 49 50 ;
☎ : 01 39 87 27 59

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

CHRS " Le Phare " : RER D Gare Villiers-le-Bel/Arnouville, Bus 268,
Horaires Bureaux : 9h30 - 18h arrêt "Carreaux"

PUBLIC VISÉ

CHRS " Le Phare " : Personnes seules et/ou accompagnées d'enfant(s).
Studio Jeunes : Jeunes majeurs de 18 à 25 ans suivis par la mission locale.

MISSIONS

CHRS " Le Phare " :
Accompagnement, suivi et soutien des personnes hébergées. Accompagnement socio-éducatif allant vers l'autonomie sociale.
Contrat d'hébergement, participation financière en fonction des ressources. (Equipe sur place : 1 directeur, 2 éducateurs spécialisés, 2 CESF, 1 psychologue, 1 secrétaire.)
1 Chambre réservée à l'hébergement d'Urgence.

Studio Jeunes :
Accompagnement socio-éducatif lié à l'insertion professionnelle.
16 Studios disponibles. Participation financière en fonction des ressources.

MODALITÉS DE CONTACT

CHRS " Le Phare " : Rapport social.
Studio Jeunes : Orienté Mission Locale.

SONACOTRA - RÉSIDENCE TIERS POT

COORDONNÉES

☒ : 31 rue Tiers Pot, 95140 Garges les Gonesse ;
☎ : 01 39 86 69 00 ;
🌐 : <http://www.sonacotra.fr>

Direction Départementale : ☎ : 01 34 18 72 80 ; ☎ : 01 34 18 72 85

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Lundi, jeudi, vendredi de 16h à 18h30 Bus 333 Arrêt "Henri Wallon"

PUBLIC VISÉ

Hommes / Femmes seul(e)s, travailleurs migrants et français, chômeurs, RMIste, étudiants

MISSIONS

Créée en 1956 pour loger des travailleurs venus d'Algérie, la Sonacotra a progressivement diversifié sa clientèle. Aujourd'hui, elle accueille également des personnes en précarité, des familles monoparentales, des jeunes en formation et des demandeurs d'asile.

Héberge aujourd'hui une population vieillissante de migrants, a signé une convention avec le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale pour le logement de 10 000 jeunes en insertion professionnelle (contrat CIVIS, contrat PACTE, contrat de professionnalisation) au cours des années 2005-2010.

MODALITÉS DE CONTACT

Sur dossier.
Etre en mesure de fournir les différentes pièces constitutives du dossier d'inscription : pièce d'identité ou titre de séjour, RIB, photocopie des dernières quittances de loyer ou attestation d'hébergement,
Justifier de ressources minimales : avis d'imposition ou de non-imposition, bulletins de salaire, certificat de travail, ou notification Assedic, ou justificatif du RMI, de l'API, de l'AAH, ou justificatif de bourse ou de stage.



SOUFFRANCE PSYCHIQUE ET SANTÉ MENTALE

D'après une enquête menée en 2006 par IPSOS pour la Fondation Wyeth, 5% des adolescents éprouveraient un état de très fort mal être et d'angoisse. Ces jeunes se sentent "isolés" (pas beaucoup d'amis, pas de dialogue avec les parents), ont fréquemment des difficultés scolaires et d'insertion, se considèrent comme des "victimes" de la société, sont pessimistes sur leur avenir, ne se projettent pas dans l'avenir et éprouvent de fortes anxiétés.

Cet état de mal-être ne peut être confondu avec un état relevant de la psychopathologie. Leur souffrance se traduit par des épisodes d'anxiété et/ou de dépression. On constate, dans ce contexte, une augmentation des recours aux soins : d'après La lettre de la Mission nationale d'appui en santé mentale (n° 16 de janvier 1999), 50.000 adolescents (15 ans et plus) ont, en 1995, été suivis en psychiatrie infanto-juvénile, ce qui constitue une augmentation de 44% par rapport à 1990. Il faut ajouter à ces chiffres les 99.000 jeunes de 15 à 24 ans ayant été suivis en psychiatrie adulte en 1995 (source : Le défenseur des enfants, Rapport de l'année 2001). Cette tendance se poursuit, ce qui a pour effet, notamment d'emboliser le système de soin. Le 20 juin 2006, dans un rapport de la Haute Autorité de santé (HAS) rendu public par la magistrate Nicole Maestracci, il est observé "qu'en Seine-Saint-Denis, 5 000 enfants ont dû attendre plus d'un an avant de pouvoir consulter". "Le pire, note-t-elle, c'est de repérer des enfants qui vont mal sans pouvoir leur offrir autre chose qu'une place sur une liste d'attente"; et de déplorer le "manque criant de moyens en psychiatrie".

Cette augmentation des recours aux soins s'observe aussi dans la population adulte ; le taux de recours aux secteurs de psychiatrie générale, qui était de 17 pour 1 000 habitants en 1989 atteint 26 pour 1 000 habitants de plus de 20 ans en 2000 (source DREES, 2004).

Si l'embolie du système de soins est causée par la difficulté à absorber cette demande croissante, elle est aussi liée au fait que nombre d'orientations vers les soins sont inappropriées. Depuis maintenant quinze ans environ, une offensive médiatique sans précédent, visant à la promotion des troubles mentaux auprès du grand public (film hollywoodiens, série TV, ouvrages de vulgarisation, émissions télévisées, magazines consacrés à la psychologie...) ont fait passer dans le public des représentations peu fiables sur "la dépression", les "TOC", le "stress", l'"anxiété" les « troubles » de la personnalité et du comportement et la "psychopathie". Cette mode s'est trouvée renforcée par les opérations marketing menées par les laboratoires pharmaceutiques auprès des généralistes depuis le début des années 90. Le dernier effet de cette médiatisation est l'émergence d'une volonté politique de recourir plus fréquemment aux hospitalisations d'office pour motifs de troubles à l'ordre public.

Un autre facteur qui favorise cette embolie, c'est le faible étayage socio-éducatif des jeunes en souffrance psychique qui rechutent après un premier recours aux soins.

Il n'en reste pas moins qu'un nombre croissant de jeunes sont en grande souffrance. Si les suicides de jeunes diminuent, le % de jeunes de 16-25 ans faisant des tentatives de suicide augmente (6,9% en 1993, 9,1% en 1999 - Inserm). Les troubles des conduites alimentaires ne sont pas rares (boulimie : 1% des filles de 17 à 19 ans / anorexie : 0,2% des filles de 13 à 19 ans). Si l'usage de drogues et d'alcool n'est pas en soi significatif d'un état de souffrance psychique, il n'en reste pas moins que ces produits peuvent faire l'objet d'un usage "auto-thérapeutique".

Une conséquence de cette embolie du système de soins est une dégradation possible des soins, le psychiatre devenant « expert » plutôt que thérapeute, avec obligation de fournir dans les meilleurs délais un diagnostic et prescrire un traitement « efficace » avec le meilleur rapport qualité/prix. Les chimiothérapies et les thérapies brèves comportementales et cognitives, sont promues au nom d'une volonté de rentabilisation du soin.

Dans ce contexte d'embolie du système de soin, ce sont les familles et les généralistes qui sont bien souvent en première ligne pour trouver des réponses à la souffrance psychique des adolescents.

ADEF Association pour le Développement des Foyers

COORDONNÉES

Centres d'hébergement :

- **Gonesse** : ☒ : 2-4 rue Chauvart, 95500 ; ☎ : 01 39 87 51 88 ; 📠 : 01 39 85 20 84

- **Goussainville** : ☒ : 14 rue de France, 95190 ; ☎ : 01 39 88 89 23 ; 📠 : 01 39 88 89 23

🌐 : <http://www.adef-hebergement.com>

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Gonesse : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Gonesse : Gare de "Villiers le Bel" RER D puis Bus 23 jusqu'à "Mairie" de Gonesse

Goussainville : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Goussainville : RER D - Goussainville, 10 mn de la Gare

Accueil public : 10h30 à 12h - 16h30 à 19h.

PUBLIC VISÉ

A partir de 18 ans, en situation régulière & sans problèmes psychiatriques :

Gonesse : Hommes seuls

Goussainville : Hommes & Femmes

MISSIONS

Trois types d'hébergement sont proposés par l'ADEF :

- Le Dispositif d'Hébergement d'Urgence (Sur Gonesse : 6 places, 2 chambres doubles et 2 chambres individuelles. Sur Goussainville : 9 places). Places à disposition du 115, sur 14 jours renouvelables ou pas. Toutes les places sont payantes (35 euro par semaine) sauf pour les personnes sans ressources.

- Les Places d'Hébergement Temporaire (en ALT), sous rapport social pour toutes les personnes du secteur, avec un entretien d'admission et accord de l'équipe sur place. Pour les personnes ayant un projet et un revenu minimum. La Durée maximum d'hébergement est de 6 mois, avec une participation de 50 euro. Sur Gonesse : 11 places en ALT disponibles (dont une convention avec le centre Rivage). Sur Goussainville : 13 places en ALT disponibles.

- Chambres Traditionnelles, (Sur Gonesse : 40 chambres) accessibles pour les RMIstes et les CDI, dossier à remplir, rapport social et entretien préalable.

MODALITÉS DE CONTACT

Sur orientation du 115, de travailleurs sociaux et par visite spontanée selon les types d'hébergement. Toute personne adressée par 1 travailleur social en ALT, reste suivie par cette personne.



MÉDECINE LIBÉRALE ET SOUFFRANCE PSYCHIQUE

Dans l'enquête effectuée par le CFES pour le Baromètre santé jeunes 1997/98, il apparaît que les médecins généralistes sont les professionnels de santé le plus souvent consultés par les adolescents. Les troubles les plus fréquents déclarés sont : mal de tête, mal au dos, mal au ventre, deux fois plus souvent chez les filles (qui consultent plus souvent le médecin) que chez les garçons.

Une thèse de Carole Noubissi-Nana, intitulée " Souffrance psychique : prise en charge en médecine générale " (Brest) * apporte un éclairage important sur l'approche du problème par les généralistes.

Le généraliste est un acteur de première ligne dans la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes et des adultes. Certaines études estiment la prévalence des troubles anxiodépressifs à 24% des consultations de médecine générale. La prise en charge de la souffrance psychique par les généralistes fait l'objet de critique sévère en terme coût pour le système de soins : en terme de volume, les médecins généralistes sont notamment à l'origine de la prescription de 86% des tranquillisants, 84% des hypnotiques, 68% des antidépresseurs. Les psychotropes sont la classe la plus prescrite après les hypotenseurs et ils représentent 13% du volume des prescriptions et 7,5% des dépenses de santé. Il est à noter que l'Allemagne, où la prescription de psychotropes est moindre, est un pays qui rembourse à un bon niveau les prescriptions de phytothérapies ou d'autres thérapies alternatives. Sont aussi critiqués les manques des liens entre généralistes et psychiatres, et entre généralistes et travailleurs sociaux.

L'étude de Carole Noubissi-Nana a l'intérêt d'analyser le problème à partir de la pratique du généraliste. Elle observe une réticence des généralistes à énoncer un diagnostic de type psychiatrique. Ceux-ci tiennent compte, d'une part de la résistance des patients à se voir « étiquetés psy ». D'autre part, cette réticence du généraliste reflète aussi une réticence à utiliser des outils de diagnostic « par inférence », type DSM IV. Pour poser son diagnostic le généraliste s'appuie surtout :

- sur l'écoute (la plainte, les informations données par le patient, par sa famille, la perception d'éléments de communication non verbale : contact physique ; aspect extérieur ; postures ; émotions du patients, etc.).
- l'élimination d'éventuelles causes somatiques
- sur le suivi longitudinal : la connaissance du patient et le constat d'une situation de rupture avec l'état clinique antérieur ; de sa trajectoire de vie ; d'antécédents psychiatriques ; de conduites addictives ;
- la recherche de causes sociales aux difficultés actuelles : le travail, le logement, le voisinage, les difficultés familiales, etc.

Le soin au malade est l'objectif prioritaire des médecins généralistes. Le but de leur action est de soulager la souffrance psychique du patient. Les réponses sont non médicales (écoute, conseils de santé, prescription d'arrêts de travail) et médicales (prescription, orientation vers une psychothérapie, hospitalisation). Des psychiatres exercent leur activité en ville en libéral.

Coordonnées des généralistes sur le site de la CPAM95 : http://www.cpam95.fr/listeps/form_rech.php?mode=0 ; coordonnées de psychiatres en libéral : http://www.cpam95.fr/listeps/form_rech.php?mode=1

* " Souffrance psychique : prise en charge en médecine générale ", Carole Noubissi-Nana, Département de Médecine Générale, Faculté de Médecine & des Sciences de la Santé de Brest, Université de Bretagne occidentale, <http://www.chemg.org/article6.html>



Voir sur le site de RVH Synergie :

- LA SOUFFRANCE PHYSIQUE DES JEUNES, Conférence du Dr. Anne Peret du C.H. de Pontoise : http://rvh-synergie.org/La_Souffrance_Psychique_des_Jeunes_Peret.htm

Sur la vulgarisation et la médiatisation du "savoir" sur la psychiatrie :

- LA PRISON, L'HÔPITAL PSYCHIATRIQUE ET LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE DES JEUNES
Dr A. DAGHA et M. A. DRU : http://www.rvh-synergie.org/medicalisation_psychiatisation_prison.htm

CMP - CENTRE MÉDICO PSYCHOLOGIQUE

COORDONNÉES

CMP Arnouville lès Gonesse : ☒ : 34 av. Pierre Sépard ; ☎ : 01 30 11 22 30

CMP Gonesse :

☒ : 17 rue Galande, 95500 ; ☎ : 01 30 11 20 90

☒ : rue de l'Hotel-Dieu, 95500 ; ☎ : 01 30 11 24 90

CMP Sarcelles : ☒ : 66 rue Marx Dormoy ; ☎ : 01 34 29 46 42

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Arnouville lès Gonesse : lundi, mardi : 9H à 18H30, mercredi, jeudi et vendredi : 9H à 17H

Arnouville lès Gonesse :

RER D Villiers-le-Bel, Bus 268

Gonesse : Bus 250 arrêt "Saint Nicolas"

Gonesse : du lundi au vendredi de 9H à 17H

Sarcelles : Bus 355, 268 arrêt

"Les Chardonnerettes"

Sarcelles : du lundi au vendredi de 9h à 17h

PUBLIC VISÉ

A partir de 16 ans

MISSIONS

Les CMP sont des unités de coordination et d'accueil en milieu ouvert, organisant des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile. Le CMP est conçu comme le pivot du dispositif de soins du secteur, il a pour mission d'organiser et de coordonner toutes les actions extra hospitalières en articulation avec les unités d'hospitalisation.

Le CMP propose des consultations médicales, des psychothérapies individuelles, des psychothérapies de groupe, psychodrame, des activités collectives, animation. Les consultations sont gratuites.

MODALITÉS DE CONTACT

Sur RDV

Les secteurs correspondant aux communes suivantes :

- Arnouville : Arnouville-lès-Gonesse, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel

- Gonesse : Gonesse, Goussainville

- Sarcelles : Ecouen, Ezanville, Le Mesnil-Aubry, Bouqueval, Sarcelles

CMPP - CENTRE MÉDICO PSYCHO PÉDAGOGIQUE

COORDONNÉES

CMPP Garges lès Gonesse :

- Arthur Rimbaud : ☒ : 44, boulevard de la Muette, 95140 ; ☎ : 01 39 93 22 50

- Jules Verne : ☒ : 12, rue Philibert Delorme, 95140 ; ☎ : 01 39 86 66 47

- CMP : ☒ : 2 rue Toulouse-Lautrec, 95140 ; ☎ : 01 30 11 17 45

CMPP Gonesse (CMP) : ☒ : 2 rue Henri Dunant, 95500 ; ☎ : 01 30 11 50 81

CMPP Sarcelles : ☒ : 104/106 rue Pierre Brosolette, 95200 ; ☎ : 01 34 38 36 30

CMPP Villiers-le-Bel : ☒ : 34, rue alexis Varagne, 95400 ; ☎ : 01 39 94 31 55

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

CMPP Arthur Rimbaud & Jules Verne :

du lundi au vendredi de 9H à 18H.

Sur rendez-vous

CMPP Arthur Rimbaud : Bus 250

CMPP Jules Verne : Bus 333

CMP Garges : Gare Garges-Sarcelles

CMPP Gonesse : Bus 250

CMPP Villiers-le-Bel : lundi de 8H30 à 16H, du mardi au vendredi de 8H30 à 19H, samedi de 8H30 à 19H

CMPP Sarcelles : Bus 268, 269, 355

CMPP Villiers-le-Bel : Bus 268

PUBLIC VISÉ

Le CMPP prend en charge des enfants et adolescents d'âge scolaire, présentant des difficultés relevant d'un soin médico psychologique

MISSIONS

Diagnostic et traitement des difficultés médico psychologiques des enfants et adolescents (troubles du langage et de la parole, troubles moteurs, troubles de la personnalité, troubles du comportement, troubles relationnels, difficultés scolaires...)

Mise en œuvre des soins et traitements appropriés par l'intermédiaire de rééducations orthophoniques, psychomotrices, traitements psychothérapeutiques, ainsi que de guidances parentales.

Permettre la réadaptation de l'enfant en le maintenant dans son milieu familial, scolaire et social.

MODALITÉS DE CONTACT

Suite à une prise de contact par téléphone ou visite au secrétariat, un rendez-vous est proposé à l'enfant et à ses responsables pour un entretien avec le médecin psychiatre.

ESPACE ADOLESCENT - CH GONESSE

COORDONNÉES

☒ : 25 rue Pierre de Theilley, 95500 Gonesse

Service du 3ème secteur de Psychiatrie Infanto-Juvenile;

☎ : 01 34 53 27 30 (secrétariat) et 01 34 53 27 29

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Consultations : 8h30 à 17h30

Secrétariat : 9h15 à 17h30 tous les jours, le samedi le matin.

Hospitalisation temps plein: 24h/24 ; 365j/365

Urgence pédiatrie : idem

Centre-ville de Gonesse, près de l'Eglise.

Ligne D du RER, gare Villiers-Gonesse puis Bus 23, arrêt « Hôpital »

PUBLIC VISÉ

Adolescent de 12 à 18 ans

MISSIONS

Consultations avec psychiatres – psychologues (sectorisées)

Hospitalisation temps plein (départementale) – 10 places

Hospitalisation en pédiatrie (unité Louis Pasteur)

CATTP (Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel)

MODALITÉS DE CONTACT

Se diriger en premier lieu vers une consultation de secteur (CMP, CMPP). En fonction du degré d'urgence et des listes d'attente dans les consultations du secteur (CMP, CMPP), la situation est étudiée avec le responsable du service.

CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE

COORDONNÉES

☒ : 25 rue Pierre de Theilley - BP71 - 95503 Gonesse cedex ; ☎ : 01 34 53 21 21
☎ : Urgences : 01 34 53 20 43 ; ☎ : Urgences Maternité : 01 34 53 21 36 ;
☎ : Urgence Pédiatrie : 01 34 53 23 73 ; ☎ : Centre dépistage Sida : 01 34 53 21 78

Services :

- **Pédiatrie et Néonatalogie** : 5^{ème} étage Bât. Central, unité "Carlurette-Guérin"
Consultations du lundi au samedi sur RDV : ☎ : 01 34 53 22 71
Urgences : 6^{ème} étage Bât. central, unité " G. Roussy" ; ☎ : 01 34 53 23 73 / 01 34 53 23 65
- **Psychiatrie Générale IXe secteur** : 2e étage du Bât. "Georges-Daumezon"
Consultations du lundi au vendr. sur RDV : ☎ : 01.34.53.20.89.
- **Psychiatrie Générale Xe secteur** : RDC du Bât. "Georges-Daumezon"
Consultations du lundi au vendr. sur RDV : ☎ : 01 34 53 20 89
- **Psychiatrie Générale XIe secteur** : RDC Bât. "Georges Daumezon"
Consultations du lundi au samedi sur RDV : ☎ : 01 34 53 20 89 / 01 34 53 20 91
- **Psychiatrie Infanto-Juvenile** : Pavillon "Lecocq-Dumesnil"
Consultations du lundi au samedi matin sur RDV : ☎ : 01 34 53 21 07 / 01 34 53 21 21
Consultations externes du lundi au samedi matin sur RDV : ☎ : 01 34 53 21 07

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Bus 250 (RATP) arrêt : « Hôpital »
Bus 50.23 (CIF)

Bus 11 (CIF) arrêt : « Cimetière / Hôpital »
Bus 9502 (CIF)

MISSIONS & MODALITÉS DE CONTACT

L'hôpital est un lieu de consultation mais surtout... d'hospitalisation.
Rappelons que pour un mineur, conformément à l'article 16-3 du Code civil, tout acte médical exige, hors les cas d'urgence, le consentement de ses représentants légaux. Sauf urgence, un mineur ne peut non plus être hospitalisé sans l'accord (et donc la signature) de ses parents ou de son tuteur légal.

Un mineur pourra être hospitalisé en pédiatrie et être suivi par la psychiatrie de liaison (par exemple dans le cas d'une tentative de suicide).

Le décret du 14 mars 1986 stipule que les secteurs de psychiatrie générale sont autorisés (ce qui ne veut pas dire obligés) à s'occuper des individus de plus de 16 ans.

Dans des cas exceptionnels l'hospitalisation peut être contrainte. L'hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT) est justifiée quand les troubles mentaux du patient rendent son consentement impossible et quand son état rend indispensables des soins immédiats avec surveillance en milieu hospitalier. Dans ce cas, un tiers (un proche, une personne agissant dans son intérêt) signe la demande manuscrite d'admission. L'HDT ne peut s'appliquer aux mineurs. L'hospitalisation d'office (HO) s'applique aux personnes dont les troubles mentaux compromettent l'ordre public ou la sûreté des personnes. La décision appartient au Préfet ou en cas de péril imminent au Maire de la Commune concernée.

PERMANENCE PSYCHOLOGIQUE CONSULTATIONS AVANCÉES

COORDONNÉES

☒ : CH Gonesse, Psychiatrie 10ème secteur, 25 rue P. de Theilley 95500 Gonesse ;
☎ : 01 34 53 22 40 (vendredi matin); ☎ : Portable réservé aux professionnels : 06 15 44 61 27

PERMANENCES ET HORAIRES

Garges les Gonesse :

- Mairie, Place de l'Hotel de Ville, le mardi de 13h30 à 17h30, ☎ : 01 34 53 32 00
- Centre Social du Plein Midi, 1 av du Plein Midi, ☎ : 01 30 11 03 40

Gonesse :

- C.C.A.S, 1/3 rue d'orgemont, le jeudi de 9h à 12h30, ☎ : 01 30 11 55 20

Louvres :

- Point Social de Louvres, 7, place de la gare, le mercredi de 14h à 17h30 tél : 01 34 31 31 30

Sarcelles :

- Maison de Quartier Valery Wateau: le lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
☎ : 01 39 94 85 00
- Centre Accueil Femmes, 4 allée Montesquieu : le mardi de 9h à 12h30
(Public Femme exclusivement) ; ☎ : 01 30 73 51 52

Villiers le Bel :

- C.C.A.S, 20 rue de la République : le jeudi de 13h30 à 17h30 ; ☎ : 01 34 29 29 40

PUBLIC VISÉ

Bénéficiaires du RMI ou de l'API, sur RDV, Adultes en difficulté.
(isolement, déprime, dépendance...)

MISSIONS

Écoute, entretiens psychologiques, orientation.
Faciliter l'accès aux soins psychiatriques et/ou psychothérapeutiques

MODALITÉS DE CONTACT

Orientation par professionnels soit auprès des agents d'accueil des structures citées ci-dessus,
soit directement sur le portable de Mme QUINT-BIMONT Marion au 06 15 44 61 27

POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES - GARGES

COORDONNÉES

✉ : « A l'Ecoute » 47 rue Marcel Bourgoigne BP 205 95141 Garges-les-Gonnesse Cédex;
☎ : 01 39 93 22 65 ; 📠 : 01 39 93 22 65 ; @ : alecoute.paj@wanadoo.fr ;

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Mardi, mercredi, vendredi de 12h à 18h30
BUS : RATP : 133 – 333 – 250
CIF : 11 - 31 ; Arrêt : "Carnot" et "Verdun" ou « place du 19 mars 62 »

PUBLIC VISÉ

Jeunes de 10 à 25 ans ; Adultes en contact avec des adolescents

MISSIONS

En direction des jeunes : L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit.
Individuellement ou en groupe : Accueil, écoute, orientation et accompagnement des jeunes éprouvant le besoin de parler de questions qui les préoccupent.
Collectivement : Organisation de rencontres débats, conçues comme des lieux d'apprentissage de la citoyenneté : parler, écouter, se respecter dans ses opinions.
Mise à disposition des documents de prévention de l'ERAP (BD, Vidéos, Jeux, etc)
En direction des adultes : Fonction ressource
Soutien de l'entourage des adultes en contact avec des adolescents en situations difficiles.
Réflexions inter partenariales sur les problématiques de l'adolescence
Mise à disposition des documents de l'Espace Ressources Adolescence Parentalité (1000 ouvrages, vidéo, DVD etc spécifiques des problématiques de l'adolescence et de la parentalité)
Trois écoutants à temps partiel : deux psychologues cliniciens, un médecin (exerçant également la fonction de responsable du lieu et de directrice de l'ensemble des structures Point Accueil Écoute Jeunes et Espace Écoute Parents.)
Une adjointe secrétariat comptabilité, présente les mardi, mercredi et vendredi matins en dehors des temps d'accueil du public.

MODALITÉS DE CONTACT

Pour les jeunes comme pour les adultes : Venir, avec ou sans téléphone préalable, aux heures d'ouverture. Possibilité de s'y rendre sans RDV
Le PAEJ est géré par l'association des Centres Educatifs Charles Péguy.
Adresse administrative : Charles Péguy « A l'Ecoute » : 3 Square Violet-le-Duc, 95 140 Garges-lès-Gonnesse

POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES - SARCELLES

COORDONNÉES

✉ : 21 bis Place de France 95200 Sarcelles ;
☎ : 01 34 38 27 64 ;

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Du lundi au Vendredi, 10h00 - 12h30 et 14h00 - 18h00
A 10 minutes de la Gare "Garges-Sarcelles" RER D
Bus 168, 368, 133
Centre Commercial "Les Flanades"

PUBLIC VISÉ

Jeunes de 15 à 25 ans.
Adolescents, jeunes adultes et parents rencontrant des difficultés avec leurs enfants.

MISSIONS

Consultations anonymes et gratuites.

Accueil, écoute, orientation et accompagnement des jeunes éprouvant le besoin de parler de questions qui les préoccupent.

Accompagnement psychologique

Consultations de prévention cannabis au Point Accueil Écoute Jeunes de Sarcelles, tous les jeudis de 16h à 18h, par des professionnels du CSST Rivage.
Une psychologue clinicienne.

MODALITÉS DE CONTACT

Par contact direct, téléphone et courrier.
Le PAEJ est géré par l'association Plaine de France.

APCE POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES - GOUSSAINVILLE

COORDONNÉES

✉ : provisoirement dans les locaux Plaine de France de Goussainville ;

☎ : 06 07 31 05 56

Siège social : Association pour le couple et l'enfant (APCE) ✉ : 6 Rue Robert Schumann
Pontoise ; ☎ : 01 30 73 06 54 ; @ : apce95@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Le mercredi et vendredi après-midi de 14h à 18h RER D station « Goussainville »

PUBLIC VISÉ

Jeunes et parents de l'ensemble du Val d'Oise

MISSIONS

Consultations anonymes et gratuites.

Accueil, écoute, information, orientation et accompagnement de courte durée.

MODALITÉS DE CONTACT

Sur place ou par téléphone



CONDUITES À RISQUE

Pour l'anthropologue David Le Breton *, l'expression " conduites à risques ", appliquée aux jeunes générations, s'impose de plus en plus pour désigner une série de conduites disparates, dont le trait commun consiste dans l'exposition de soi à une probabilité non négligeable de se blesser ou de mourir, de léser son avenir personnel ou de mettre sa santé en péril. Les comportements des adolescents, par nature transgressifs, ne peuvent pas être jugés à l'aune de la norme des comportements adultes. Les conduites à risques sont " *des détours symboliques pour tester la légitimité d'être soi, se dépouiller d'un sentiment d'insignifiance* ".

Les transformations corporelles jouent un rôle déterminant. " *Les filles prennent sur elles et font de leur corps un lieu d'amortissement de leur souffrance* " observe Le Breton qui note qu'elles fument plus de tabac, s'enivrent, aujourd'hui, plus fréquemment que les garçons et commettent plus de tentatives de suicide. " *Les garçons se jettent durement contre le monde dans des conduites de provocation, de défi, de transgression, etc (...)* Ces conduites d'affirmation de soi sont d'ailleurs souvent valorisées dans l'univers masculin, notamment populaire, soulevant même une dimension initiatique d'entrée dans une classe d'âge. "

Comment différencier des comportements dits " limites " avec l'expérience d'une mise à l'épreuve tendant à la découverte de soi ? Si, à priori, les conduites à risques ne reflètent pas un état de souffrance psychique, mais plutôt un moyen de fonder une estime de soi, on peut néanmoins s'interroger sur les menaces qui pèsent sur les adolescents qui dans leurs prises de risques ne se posent aucune borne et n'intègrent aucun paramètre de protection de leur santé ? " Le risque pour l'identité est plus redoutable à assumer que le risque pour la santé ou la vie " observe Le Breton.

Les professionnels sont alors interpellés par la répétition d'usages intensifs de substances psychoactives ou par une sexualité qui ne se protège pas face au risque VIH, MST ou de grossesses non désirées.

* David Le Breton, « Conduites à risque, le grand écart » in LA SANTÉ DE L'HOMME 372, JUILLET/AOUT 2004

Sur le site :

- REPRÉSENTATIONS DU VIH-SIDA ET COMPORTEMENTS À RISQUES CHEZ DES ADOLESCENTS SCOLARISÉS DANS LA BANLIEUE PARISIENNE

par Marta Antunes Maia, Docteur en anthropologie sociale, Correspondances, Automne 2006

http://www.rvh-synergie.org/representations_VIH-SIDA_et_comportements_a_risques_ado.htm

- CANNABIS : POUR UNE EVALUATION CLINIQUE RATIONNELLE

Par le Dr Gilles NESTER, psychiatre, praticien hospitalier,

http://www.rvh-synergie.org/cannabis_evaluation_clinique_rationnelle.htm

- CANNABIS : TYPOLOGIE DES USAGES, Par Emmanuel Meunier, chargé de prévention au CSST Rivage.

http://www.rvh-synergie.org/cannabis_typologie_usages.htm

- JEUNES ENTRE MODERNITE ET PRECARITE : LES USAGES DE DROGUES, LES TRAFICS ET LES CONDUITES A RISQUES.

Marie Bastianelli, CH de Gonesse et Michel Joubert

http://www.rvh-synergie.org/jeunes_drogues-de-synthese_rave_economie_parallele_cite.htm



CONDUITES À RISQUE

CDAG CENTRES DE DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT

COORDONNÉES

CDAG du CDD de Gonesse : ☒ : 2, rue Henry Dunant 1er étage porte 5, 95500 ; ☎ : 01 39 85 16 59 ; 📠 : 01 34 53 95 16 ; @ : isabelle.boudières@valdoise.fr ; 🌐 : http://www.valdoise.fr/

Antenne sarcelloise : ☒ : Centre RIVAGE, 10 av F. Joliot-Curie, 95200 ; ☎ : 01 34 45 62 18 ;

CDAG du CH Gonesse : ☒ : Au Laboratoire, RDC, Bat central, unité "E. Brumpt"

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

CDAG CDD de Gonesse : mardi après-midi avec ou sans rendez-vous, de 14h à 16h30

CDAG CDD de Gonesse : Bus 250 (RATP), Bus 11, (CIF) : Arrêt : « Mairie »

Antenne sarcelloise : le mercredi de 13h30 à 17h00

Antenne sarcelloise : RER D gare de Garges-Sarcelles

CDAG du CH Gonesse : du lundi au samedi de 7h30 à 12h00

CDAG du CH Gonesse : Bus 250 (RATP) ; Bus 11 (CIF) arrêt : « Cimetière / Hôpital »

PUBLIC VISÉ

Population générale

MISSIONS

Consultations et dépistages SIDA et IST (infections sexuellement transmissibles).
Entretiens de prévention et informations autour de la vie affective et sexuelle. Informations collectives tout public.
Au CDD : Traitement gratuit des IST. Vaccination VHB, BCG.

MODALITÉS DE CONTACT

Sur place avec ou sans RDV

Association d'accompagnement des séropositifs :

Aides : ☒ : 8 rue de l'Hôtel Dieu, 95500 Gonesse ; ☎ : 01 34 53 74 80

Bondeko : Siège ☒ : 1 allée Fragonard, 95200 Sarcelles ; ☎ : 01 34 04 21 24

CCAA CENTRE DE CURE AMBULATOIRE EN ALCOOLOGIE

COORDONNÉES

☒ : 2, allée Michel-Ange - Résidence Saint Blin (Orly Parc), 95500 Gonesse ;
☎ : 01 39 87 06 57 ; 📠 : 01 39 85 97 85 ; 🌐 : http://www.anpa.asso.fr

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Le lundi de 10h à 18h30, mardi de 9h à 16h, le mercredi de 9h à 12h, jeudi de 9h à 16h00 et vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h.

RER D Gare Villiers le Bel, Bus 23 direction hôpital, arrêt "Madeleine".

Bus 9502 "Lycée R. Cassin"

PUBLIC VISÉ

Personnes alcoolodépendantes ou en difficulté avec l'alcool.

MISSIONS

Consultations gratuites.

Lieu de soins, d'écoute, d'orientation pour les patients en difficulté avec l'alcool.

Élaboration d'un parcours de soins adaptés : soutien médical, psychologique et social, sevrage en ambulatoire, orientation vers un sevrage hospitalier ou en centre de cure (séjour de 3 semaines à 1 mois), orientation vers une post-cure (séjour de 3 mois).

MODALITÉS DE CONTACT

Sur Place et téléphone. Premier RDV avec un médecin pour une évaluation.

Association d'anciens buveurs :

Vie Libre : ☎ : 01 34 17 08 92 (un groupe à Sarcelles et un groupe à Gonesse)

Alcooliques Anonymes : Groupe Sarcelles ☒ : Maison de Quartier Valérie Watteau, 95200 Sarcelles ;
☎ : 01 39 94 85 00

CSST RIVAGE CENTRE DE SOINS SPÉCIALISÉ EN TOXICOMANIE

COORDONNÉES

☒ : 10, avenue Frédéric Joliot-Curie, 95200 Sarcelles ; ☎ : 01 39 93 66 67 ;

☎ : 01 39 93 17 82 ; @ : centrerivage@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

La consultation est ouverte au public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30-12h30 / 14h00-18h30 ; Mercredi de 09h30 à 12h30.

Consultation de prévention cannabis au Point Accueil Écoute Jeunes de Sarcelles, tous les jeudis de 16h à 18h, 20bis Place de France, 95200 Sarcelles, Tél. :01.34.38.27.64.

RER D gare de Garges-Sarcelles

Bus n° 9502, 133, 269, 368

L'avenue F. Joliot-Curie est l'avenue où se tient le marché.

Le centre Rivage est au RDC d'une barre, à la hauteur de la partie couverte du marché, en face de la Poste et du café Le Grillon.

PUBLIC VISÉ

Dans le champs du soin : Usagers de drogues (U.D.) ou consommateurs problématiques de substances psycho-actives licites (alcool, benzodiazépine), proches et familles, professionnels en lien avec ce public.

Dans le champs de la prévention : population générale.

MISSIONS

- Consultations gratuites.
- Consultations médicales
- Consultations psychothérapeutiques
- Suivi social
- Centre méthadone
- Appartements thérapeutiques et aide à la recherche d'hébergement
- Suivis de détenus sur la Maison d'arrêt du Val d'Oise et suivis en placement extérieur
- Consultation de prévention cannabis au Point Accueil Écoute Jeunes de Sarcelles, tous les jeudis de 16h à 18h, 20bis Place de France, 95200 Sarcelles, Tél. :01.34.38.27.64.
- Distributeur-récupérateur de seringues sur l'avenue du 8 Mai 1945, Sarcelles
- Missions de prévention
- Un accueil de l'antenne de dépistage VIH-VHC du CDAG du CDDS de Gonesse les mercredis de 13h30 à 17h00.

MODALITÉS DE CONTACT

Accueil sur rendez-vous

CENTRES DE PLANIFICATION FAMILIALE ET CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE

COORDONNÉES

Garges les Gonesse : ☒ : 4 rue Van Gogh 95140 ; ☎ : 01 39 86 80 31

Gonesse : ☒ : 2 rue Henri Dunant 95500 ; ☎ : 01 39 85 11 37

Goussainville : ☒ : 1 place D. Casanova 95190 ; ☎ : 01 39 92 80 01

Sarcelles : ☒ : 59 avenue Paul Valéry 95200 ; ☎ : 01 39 92 14 70

Villiers-le-Bel : - (1) ☒ : Boulevard Salvadore Allende, 95400 ; ☎ : 01 34 38 00 71
- (2) ☒ : rue Georges Bizet, 95400 ; ☎ : 01 39 92 04 80

MOYENS D'ACCÈS

Gonesse : Bus Optile 9502, 2 et Bus RATP 250 arrêt "Mairie"

Goussainville : Bus Optile Ligne 2 ou 30b à la gare "Garges-Sarcelles"

Sarcelles : à 10 min. Gare "Garges-Sarcelles"

Villiers-le-Bel : (2) 10 min. à pied de la gare, quartier des carreaux, derrière l'école maternelle Jean Jaurès. (1) Bus RATP 270 arrêt "La Cerisaie"

PUBLIC VISÉ

Personnes désirant accéder à une contraception ou un suivi de grossesse.

Public jeune prioritaire : accueil et suivi gratuit des mineurs

MISSIONS

Accès à la contraception, prévention et dépistage des MST, entretien préalable à l'IVG, suivi de grossesse, accompagnement des personnes en difficulté dans leur vie de couple. Consultations de sage-femmes, médecins et conseillère conjugale.

MODALITÉS DE CONTACT

Contact par téléphone. Accueil sur rendez-vous.



FAMILLES

La politique de la famille repose essentiellement sur la solidarité. La branche "famille" de la sécurité sociale pèse pour 38 milliards d'euro (prestations CAF, allocations familiales) qui permettent aux familles d'élever leurs enfants dans des conditions décentes. La famille est, elle-même, un acteur majeur de la solidarité. La solidarité inter-générationnelle (celle des adultes envers les jeunes, des adultes envers les "anciens", des proches envers celui qui est au chômage, etc.), même si elle n'est pas comptabilisée dans la statistique nationale, elle joue un rôle majeur dans le maintien de l'équilibre social. Notons que le versement des allocations familiales s'arrêtant lorsque l'enfant a 18 ans, les familles sont en situations d'inégalités dans un contexte où la prolongation des études est une condition de bonne insertion sociale.

L'institution familiale est en mutation, ce qui peut avoir pour effet de la fragiliser : une conception plus "contractuelle" et moins "institutionnelle" du mariage, la contraception moderne, qui permet une dissociation de la sexualité et de la procréation, l'expansion du travail rémunéré des femmes et la précarité liée à la crise économique ont contribué à cette mutation. D'après l'INSEE, en moyenne, chaque année 115.000 couples divorcent (avec des pics - 125 175 en 2003). Le nombre de couples non mariés augmente : 2,4 millions en 1998 contre seulement 1,5 million en 1990, soit près d'un couple sur six. Le nombre de PACS (créé en 1999) n'a pas cessé de croître. Ainsi, 40 100 PACS ont été signés en 2004, soit 27 % de plus qu'en 2003. Parmi ces couples non mariés, plus d'un million vivent avec des enfants. Les naissances hors mariage ont augmenté sans interruption. Leur pourcentage s'élève à 11 % en 1980, 30 % en 1990 et 36 % en 1994. En 1996, 112 000 enfants ont vu leurs parents se marier et ont ainsi été "légitimés". 1 mariage sur 5, aujourd'hui, "légitime" des enfants. En 1999, 18,6% des familles étaient "monoparentales" (+ 22% par rapport à 1990). 13% des enfants de moins de 15 ans vivent avec 1 seul parent. Les familles "recomposées" représentent 8% des familles. Un débat est ouvert sur la question du mariage homosexuel et sur l'adoption par les couples homosexuels.

D'après la CNAF, en décembre 2003, 40% des allocataires du RMI ont des enfants à charge, en vivant en couple (14%) ou en familles monoparentales (26%). Ainsi, sur 1 121 000 allocataires environ, 447 000 ont la charge d'une famille (résultat France entière). Les allocataires de l'API (Allocation Parent Isolé) sont 188 000 environ en décembre 2003. Ce sont essentiellement des femmes isolées avec un ou deux enfants à charge. 16% des allocataires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ont des enfants à charge, soit 114 000 personnes. Ainsi, près de 750 000 allocataires des principaux minima sociaux ont des enfants à charge en décembre 2003.

L'observatoire national de l'enfance en danger estime que 235.00 enfants seraient *en danger*. En 2004, le nombre de nouveaux cas de mineurs en danger dont ont été saisis les juges des enfants est de 113 600, soit une hausse de 7,8 %, par rapport à 2003. Avec 89 000 signalements, les conseils généraux ont enregistré en 2003 la hausse la plus forte depuis plusieurs années. C'est moins les cas de maltraitance et d'abus sexuel qui augmentent que des cas d'enfant dit "à risques" subissant des formes de maltraitements moins visibles, moins connues et qui sont en augmentation : violences psychologiques et négligences lourdes.

CAF - CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

COORDONNÉES

Centres Prestations CAF :

- Siège Social : ☒ : Quartier de la Préfecture, 2 place de la Pergola, 95003 Cergy-Pontoise
- Antenne de Sarcelles : ☒ : 43 rue Marius Delpech, 95200 Sarcelles
- Antenne de Gonesse : ☒ : ZAC de la Grande Vallée, 1 av. Pierre Salvi 95500 Gonesse

Numéro unique pour contacter la CAF : ☎ : 08 20 25 95 10 de 9h00 à 16h30

🌐 : www.cergy.caf.fr

Pour connaître votre permanence locale : 🌐 : www.caf.fr (menu "Votre CAF")

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Pour ces 3 points d'accueil :
de 9h00 à 16h00 (sans interruption)

PUBLIC VISÉ

Familles

MISSIONS

- aider les familles au quotidien, travailler en réseau avec les partenaires
- faciliter l'accès aux droits
- apporter un appui aux parents dans leur fonction parentale
- permettre l'accès et contribuer au maintien des familles dans leur logement et cadre de vie
- favoriser le développement des liens sociaux et de la vie locale
- construire ensemble des projets pour répondre aux besoins, aux problèmes locaux

MODALITÉS DE CONTACT

Directement aux permanences locales. Par téléphone

Voir sur le site :

LA PERTE DES PRIVILEGES DU PERE,
Résumé de la conférence de Charles-Henry PRADELLES DE LATOUR
http://www.rvh-synergie.org/Perte_privilege_pere.htm



ASE - AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

COORDONNÉES

- Conseil Général du Val d'Oise :

✉ : Direction de l'Enfance ; 2, avenue de la Palette, 95002 Cergy-Pontoise ;
☎ : 01 34 25 35 46 ; 📠 : 01 34 25 35 29

- ASE Plaine de France : 📠 : 01 34 25 35 29

- Chef de Service : ☎ : 01 34 25 35 37

- Service de l'ASE par circonscription d'action sociale, voir fiche "SSD - Services sociaux départementaux"

🌐 : <http://www.valdoise.fr>

PUBLIC VISÉ

Mineurs et jeunes majeurs (- 21 ans) et leur famille

MISSIONS

Depuis la Loi de Décentralisation du 22 juillet 1983, les missions de protection administrative de l'enfance ont été confiées au Président du Conseil général.

L'aide sociale à l'enfance (ASE) est chargée de mettre en œuvre l'action sociale du département en faveur de l'enfance et de la famille. Elle s'adresse aux familles en difficultés dans leur devoir d'entretien, de garde, de surveillance et d'éducation de leurs enfants, quand l'équilibre physique et mental de ceux-ci risquent d'être gravement compromis. Elle a en charge d'organiser le recueil des informations relatives aux mineurs maltraités et de participer à leur protection.

Elle apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs et à leur famille, à domicile ou dans le cadre d'un placement. L'ASE suit plus particulièrement les jeunes placés, dans le cadre de mesures de protection judiciaire, dans des familles 'accueil (assistante familiale) ; les mesure d'AEMO (action éducative en milieu ouvert) judiciaire étant généralement confiées au secteur associatif habilité (OPEJ, Sauvegarde de l'enfance, etc.)

SSD - SERVICES SOCIAUX DÉPARTEMENTAUX

COORDONNÉES

Garges-lès-Gonesse : ✉ : 1 rue Le Corbusier, 95140 ; ☎ : 01 39 93 60 11 ;

📠 : 01 34 53 62 96 / Antenne Watteau : ☎ : 01.30.11.00.50.

Gonesse : ✉ : 2 rue Henri Dunant, 95500 ; ☎ : 01.39.85.96.26 ; 📠 : 01 39 85 11 11

Goussainville : ✉ : 1 place Daniel Casanova, 95190 ; ☎ : 01.39.92.98.98 ; 📠 : 01 39 92 92 50

Sarcelles (Village) : ✉ : 17 av. du 8 mai 1945, 95200 ; ☎ : 01.39.92.12.47 ; 📠 : 01 39 92 33 50

Sarcelles (Valéry-Lebrun) : ✉ : 59 av. Paul Valéry, 95200 ; ☎ : 01.39.92.53.50 ;

📠 : 01.34.38.15.53

Sarcelles (Ravel) : ✉ : Centre commercial n°2, boul M. Ravel, 95200 ; ☎ : 01.39.93.29.05 ;

📠 : 01.34.45.75.94.

Villiers-le-Bel & Arnouville-lès-Gonesse : ✉ : 34 av. Pierre Sépard, 95400,

Arnouville-lès-Gonesse ; ☎ : 01.39.85.04.29 ; 📠 : 01.39.85.14.57.

Maison du Département de Garges-lès-Gonesse : ✉ : Espace Europe, 36, avenue Joliot Curie, 95140 ; ☎ : 01 34 53 58 40 ; 📠 : 01.34.5362.96.

@ : maison-plainedefrance@valdoise.fr

AGIR plaine de France : ☎ : 01 34 25 35 37 ; 📠 : 01 34 25 35 29

🌐 : <http://www.valdoise.fr>

PUBLIC VISÉ

Toute personne résidant dans le ressort des circonscriptions ayant des difficultés sociales, sanitaires, d'insertion ou financières.

MISSIONS

Organisés autour des Circonscription d'action sociale (CAS), les SSD ont pour mission d'assurer l'accès à un certain nombre de droits dans leur vie quotidienne et de les accompagner sur le plan social. Les SSD contribuent, en liaison avec la Mission Insertion (qui pilote le dispositif RMI-RMA) à leur insertion sociale et / ou professionnelle (instruction des dossier RMI-RMA, Fond 'aide aux Jeunes -FAJ). S'agissant du logement du logement, les SSD instruisent, en lien avec la CAF, l'accès au dispositif logement (FSL) et orientent vers l'hébergement d'urgence.

CCAS - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COORDONNÉES

Arnouville-lès-Gonesse : ☒ : 15/17 rue Schuman 95400 ; ☎ : 01 30 11 16 16 et 01 34 45 97 00 ; 📠 : 01 30 11 16 05 ; 🌐 : <http://www.villedarnouville.com>
Garges-lès-Gonesse : ☒ : Mairie, 8, place de l'Hôtel de Ville, 95140 ; ☎ : 01 34 53 32 59, mairie ; ☎ : 01 34 53 32 00 ; 📠 : 01 34 53 32 02 ; 🌐 : <http://www.garges.net>
Gonesse : ☒ : 1, Rue d'Orgemont, 95500 ; ☎ : 01 30 11 55 20 ; 🌐 : <http://www.ville-gonesse.fr>
Goussainville : ☒ : Hotel de Ville, 1 place de la charmeuse, 95190 ; ☎ : 01 39 94 61 02 et 01 39 94 60 00 ; 📠 : 01 39 94 61 34 ; 🌐 : <http://www.ville-goussainville.fr>
Sarcelles : ☒ : Centre administratif Les Flanades, 4 place de Navarre, 95200 ; ☎ : 01 34 39 20 00
Villiers-le-Bel : ☒ : 22 rue de la république, 95400 ; ☎ : 01 34 29 29 40 ; 🌐 : <http://www.ville-villiers-le-bel.fr/internet>

HORAIRE D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Arnouville-lès-Gonesse : du lundi au mercr. de 9h à 12h et de 14h à 18h. Jeudi de 13h à 19h30. Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Garges-lès-Gonesse : du lundi au vendr. de 8h30 à 11h45 et de 13h à 17h15, sauf le jeudi de 13h à 19h45
Goussainville : Du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h ; Le vendr. de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 ; Le sam.de 8h30 à 12h
Gonesse : Du lundi au vendr. 9h - 12h - 13h30 - 17h30 ; Fermé le mardi matin ; ouvert le samedi matin.
Villiers-le-Bel : du lundi au vendr. (sauf mardi matin) de 8h à 11h45 - de 13h30 à 17h

PUBLIC VISÉ

Personnes en difficulté résidant sur la ville concernée

MISSIONS

Aides légales mais facultatives
 Instruction Revenu Minimum d'Insertion (RMI), Information sur la Couverture Maladie Universelle (CMU), Tickets-service, Fonds d'aide au maintien de l'Énergie (FAIME), Aide aux frais de cantine, de transports, Aide aux frais de séjours en colonies de vacances, Participation aux frais d'obsèques, Participation aux frais d'hébergement exceptionnels, Aides financières diverses, Bons de Noël

MODALITÉS DE CONTACT

Accueil sur RDV

POINT ÉCOUTE PARENTS

COORDONNÉES

☒ : Ecoute Parents, 2 allée Molière B.P.205, 95141 Garges-lès-Gonesse
 ☎ : 01 39 93 20 30 ; @ : pep.sarcelles@wanadoo.fr

HORAIRE D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

- le mardi de 14h à 18h
 - le jeudi de 9h à 15h
 - le vendredi de 14h à 18h

A 10 min de la Gare SNCF RER D station « Garges-Sarcelles »

PUBLIC VISÉ

Parents, adultes et professionnels (espace ressources)

MISSIONS

Soutien psychologique individuel, en couple ou en famille
 Accueil et orientation des familles
 Animation de groupes d'échange de parents
 Espace ressources (ouvrages, revues, vidéos) sur le thème de l'enfance, de l'adolescence, de la parentalité, etc.

MODALITÉS DE CONTACT

Accueil aux heures de permanence et sur rendez-vous en dehors de ces horaires



INTERCULTURALITÉ

Alors que le taux d'Étrangers en France est de 5,6% en 1999, il est sur Garges de 27,71% ; sur Villiers-le-Bel de 20,79% ; sur Sarcelles de 19,35% ; sur Goussainville de 17,87% ; sur Gonesse de 14,71% ; sur Arnouville de 11,62%. Ces chiffres INSEE reflète le taux de personnes ayant une nationalité étrangère et nullement l'origine étrangère.

L'adaptation à une société d'accueil pose des difficultés. Plusieurs types de problématiques peuvent être considérées : les problématiques "interculturelles", les problématiques "transculturelles", les problématiques "ethnopsychiatriques" et les problématiques juridiques liées au titre de séjour.

- Les problématiques dites " interculturelles " concernent les migrants eux-mêmes. Elles désignent les stratégies mises en œuvre par les migrants pour concilier des exigences contradictoires de la culture d'origine et celle de la culture du pays d'accueil. Ces aménagements les amènent à inventer des " solutions " qui n'appartiennent ni à l'une ni à l'autre des cultures. Un exemple est fourni par les allers-retours continus entre la France et le pays d'origine des migrants retraités. La retraite est une notion inexistante dans nombre de sociétés où l'homme ne cesse de travailler qu'avec la mort. De plus un homme qui est parti de son pays natal est nécessairement perçu comme un homme actif, car on ne quitte le lieu de sa naissance qu'au motif d'un travail. Autrement dit, le retraité migrant ne peut pas vivre une vraie retraite dans son pays d'origine. Les allers-retours qui font du migrant " retraité en France / vacancier périodique dans son pays d'origine " permettent de concilier les exigences des deux cultures. Cependant cette non-fixation engendre des mal-être, des troubles divers, des difficultés sociales qui peuvent nécessiter une intervention.

- Les problématiques " transculturelles " concernent plutôt les descendants des migrants. Les difficultés proviennent ici de " transmission sans mémoire " d'éléments de la culture d'origine. Pour illustrer ce phénomène de transmission sans mémoire, considérons le fait que nombre de jeunes gens après avoir serré la main d'une personne porte ensuite celle-ci au cœur. Si on les interroge sur le sens de ce geste, soit ils l'ignorent, soit ils expliquent que le cœur représente ici, bien évidemment, la bienveillance de leur sentiment envers la personne saluée. Or dans la culture maghrébine, c'est le foie et non le cœur qui est le siège des sentiments positifs tels que l'amour ou l'amitié. Comme chez les anciens grecs, le cœur représente la volonté, le discernement, mais il est aussi le siège des émotions néfastes. Ainsi la main posée sur le cœur a-t-elle surtout pour fonction de protéger la personne saluée de toute mauvaise chose qui viendrait de soi. Le geste signifie donc " je te protège de ce qui pourrait être néfaste en moi " plutôt que " j'ai de bons sentiments envers toi ". Dans cet exemple, la transmission sans mémoire ne pose pas problème. Plus problématique sont les modèles culturels, dans le contexte actuel d'allongement du temps nécessaire à l'insertion des jeunes, qui invitent l'adolescent à se percevoir dès 15 ans comme un " adulte ". Dans nombre de cultures, trois " septennats " se succèdent avant qu'un individu ne devienne un adulte. De 0 à 7 ans, l'individu est un enfant qui grandit auprès des mères ; de 7 à 14, un enfant qui grandit auprès des pères ; de 14 à 21 ans, il devient un jeune adulte accompagné vers la responsabilisation par la communauté. Ce dernier septennat peut être écourté dès lors que l'individu aura procréé, car il " rembourse " alors sa " dette de vie ". Seule la procréation fait d'un individu un " adulte accompli ". Un individu qui ne procréa pas ne sera reconnu comme " adulte accompli " qu'à l'âge de 42 ans, au bénéfice de l'ancienneté en quelque sorte. Ces modèles qui incitent des parents à regarder leur enfant de 15 ans comme un jeune adulte dans un espace social où la communauté n'est pas là pour accompagner le jeune, amènent des adolescents à penser que leurs parents attendent d'eux qu'ils se comportent en " adulte ", mais cette fois dans le sens occidental, " d'individu autonome ", ce qui leur est impossible ; il y a là des sources possibles de troubles et de difficultés.

- Les problématiques ethnopsychiatriques sont celles où interviennent des éléments de la culture d'origine, tels que des sorts. Une personne qui se déclare ensorcelée pose une sorte de " diagnostic ". Il faut éviter d'entrer dans une analyse de son discours et plutôt s'intéresser au parcours qui a amené cette personne à poser un tel " diagnostic ". Il s'agira de l'amener à renoncer à cette position de " diagnostiqueur " qu'elle s'est arrogée afin qu'elle puisse occuper sa place de personne souffrante demandeuse d'aide.

La problématique des étrangers est parfois aggravée par la question du titre de séjour.

Pour accompagner les migrants dans leurs démarches, voir sur le site : http://www.rvh-synergie.org/Sites_soutien_aux_migrants.htm

E.F.C.M ENFANTS DE FRANCE ET CULTURE DU MONDE

COORDONNÉES

✉ : 2 rue des Prieuses, 95140 Garges-lès-Gonesse ;
 ☎ : 01 34 45 65 42 ;
 📠 : 01 34 45 67 53 ;
 @ : E.F.C.M@libertysurf.fr

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

RER D Gare "Garges Sarcelles", Bus 333 arrêt
 "Les Doucettes"

PUBLIC VISÉ

Jeunes tout type d'âge et parents, migrants, difficultés linguistiques et culturelles.

MISSIONS

- Accompagnement psychologique : approche en individuel ou en famille permettant la construction de sens et de liens, en articulant les repères au sein des deux cultures (d'origine et d'accueil). Accès à l'histoire, au vécu de l'évènement migratoire, aux représentations culturelles, sociales et individuelles, afin de chercher et d'élaborer de nouvelles stratégies de changement. Consultations dans la langue maternelle par l'intervention de Médiateurs-Interprètes formés.

- Médiations : consiste à percevoir et proposer des manières de faire, des possibilités d'échanges autres que celles auxquelles les 2 parties concernées sont déjà arrivées.

- Appui technique individualisé : adressé aux professionnels en recherche d'éclaircissement, méthodologiques ou techniques, dans le cadre d'une situation clinique ou sociale rencontrée au cours de leurs activités quotidiennes.

- Formations : Dans une perspective transculturelle, il s'agit de sensibiliser et/ou initier les professionnels au travail social à de nouveaux outils méthodologiques et techniques indispensables à l'appréhension de la complexité des situations rencontrées.

- Analyse de pratique et supervision : De formation ethnopsychiatriques, les thérapeutes interviennent en milieu institutionnel pour des supervisions à double approche, psychanalytique et anthropologique.

- Dispositif " Ecole-famille "

MODALITÉS DE CONTACT

Téléphone : par RDV

ESPACE DE MÉDIATION INTERCULTURELLE ET SOCIALE

COORDONNÉES

✉ : Centre Administratif, Galerie commerciale "Les Flanades",
4 Place de Navarre, 95200 SARCELLES;
☎ : 01 34 38 20 68 ; 📠 : ; @ : clelia.ongpin@free.fr

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Lundi, mardi, mercr, vendr de 9h à 12h45 & de 14h à 18h ;
Jeudi de 13h30 à 19h30

A 10 min de la Gare Garges-Sarcelles,
RER D
Bus 168, 368, 269

PUBLIC VISÉ

Population en difficulté. Personnes migrantes ne maîtrisant pas bien la langue et la culture françaises

MISSIONS

Lieu d'accueil, d'écoute, de soutien et d'accompagnement psychologique.

- Accompagnement dans les démarches de logement, santé ; orientation vers structures compétentes.
- Aide pour surmonter les problèmes linguistiques (Anglais, Arabe, Berbère, Hindi, Ourdou, Penjabi, Soninké...) & de décodage interculturel.
- Pôle "Parents, Familles, Ecoles" : action de prévention des ruptures, écoute et soutien psychologique auprès des familles rencontrant des difficultés avec leur(s) enfant(s). Orientation vers les structures adaptées. Ecoute pour faciliter les relations entre familles, école ou collège & compréhension du système scolaire. Aide en cas de violences scolaires.



Voir sur le site :

- SOUFFRANCE PSYCHIQUE ET ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS
par Mme GUENET TEFFERA, PSYCHOLOGUE

http://www.rvh-synergie.org/parentalite_interculturel_mediation.htm

- DE L'INTERCULTURALITÉ À LA TRANSCULTURALITÉ : CONSTRUCTION IDENTITAIRE DES JEUNES DE LA BANLIEUE PARISIENNE, par Marta Antunes Maia, Docteur en anthropologie sociale

http://www.rvh-synergie.org/de_interculturalite_a_la_transculturalite.htm

- QUEL ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE MARIAGE FORCÉ ? INCERTITUDES DES JEUNES FEMMES ET INCERTITUDES DES INSTITUTIONS

Par Christine Jama, Directrice de l'association Voix de Femmes

http://www.rvh-synergie.org/mariage_force.htm

A.F.A.V.O - ASSOCIATION DES FEMMES AFRICAINES DU VAL D'OISE

COORDONNÉES

✉ : 8 Chemin de la Surprise, 95800 Cergy St Christophe;
☎ : 01 30 32 41 28 ;
☎ : 01 30 75 16 58 ;
@ : afavo@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Permanences Juridiques en MJD de Garges
vendredi après midi,
RER A "Cergy St Christophe"

PUBLIC VISÉ

Personnes migrantes en difficulté d'intégration

MISSIONS

- Outre ses actions spécifiques sur l'agglomération de Cergy (alphabétisation, activité socio-culturelle), l'AFAVO a développé à l'échelon départemental une activité axée sur la médiation interculturelle et sur l'accès au droit. 7 médiatrices interculturelles interviennent auprès du public et des institutions pour faciliter la compréhension mutuelle. Formées par Inter Service Migrants (ISM : connaissance des institutions, psychologie du migrant) elles maîtrisent de nombreuses langues : l'Arabe, le Bambara, le Dioula, l'Égyptien, le Lingala, le Peuhl, le Soninké, le Syrien, le Tamoul, le Wolof. Les médiatrices interviennent sur des permanences et se déplacent auprès des professionnels. S'agissant de l'accès aux droits, l'AFAVO a développé des permanences juridiques (droit des étrangers, accès au droit commun). Dans le cadre de l'ALT, suivi des familles pour favoriser l'accès au logement et la stabilisation de leur situation. Activité de promotion de la condition féminine et est particulièrement attentive aux problématiques des mariages forcés, de la sortie de la polygamie, etc.

MODALITÉS DE CONTACT

Par téléphone, directement sur place (Bureau d'accueil disponible)

Il existe de nombreuses associations « communautaires » dont vous pouvez trouver les coordonnées auprès des mairies, notamment l'AFASE (association des femmes africaines de Sarcelles et des environs)

✉ : 2 allée de Montesquieu, 95200 Sarcelles ; ☎ : 01 39 92 47 72 ;
@ : d.association@wanadoo.fr



VIE SOCIALE DES QUARTIERS

Des enfants, dès 10 ans, trouvent dans la rue un espace de " socialisation " qui les met en contact avec des jeunes gens désœuvrés, ainsi qu'avec la " culture de rue ", ses " modèles d'inconduites " et ses activités illicites. Ces enfants s'intègrent dans la " communauté juvénile de l'espace public " de leur quartier (l'expression est du sociologue T. Sauvadet), " communauté " disparate qui rassemble des " pairs " âgés de... 10 à 30 ans. Même si ces jeunes ne sont qu'une infime minorité dans leurs classes d'âge, leur visibilité leur confère une influence considérable sur l'ensemble de la jeunesse d'un quartier.

L'enfant et l'adolescent ont besoin du regard de l'adulte pour se construire. Les jeunes de 10 à 30 ans qui " galèrent " dans les rues, forment un groupe qui exprime un rejet symétrique du monde de l'enfance et du monde des adultes. Ajoutons que ce rejet de la valeur structurante de la différence enfant/adulte induit une culture de rejet de toutes les formes de différences ; d'où le rejet du féminin (les filles n'ont pas leur place dans l'espace public) et le rejet des individus présentant une différence (le jeune d'un autre quartier, l'homosexuel, le juif portant sa kippa, etc.). Si la différence enfant/adulte n'est plus perçue comme structurante, comment ces jeunes pourraient-ils percevoir la rencontre de l'altérité comme une expérience enrichissante ?

La " présence sociale " sur les quartiers qu'assure les clubs de prévention a pour objectif, en allant au-devant des jeunes, d'apporter ce regard adulte et, par un travail de médiation, d'accompagner les jeunes vers des espaces de socialisation structurants. En particulier vers les ressources socio-éducatives de proximité : structures de quartier proposant des activités culturelles ou de loisirs, service municipal de la jeunesse, clubs sportifs, espace d'accompagnement vers l'insertion, etc. L'éducation spécialisée développe aussi ces propres actions, car tous les jeunes ne sont pas en capacité de se plier au cadre défini par ces structures de proximité. Pour asseoir un lien de confiance, la prévention spécialisée retient trois principes d'action : la " libre adhésion " du jeune ; le " non mandat ". (le jeune n'a pas à rendre compte de son suivi par l'éducateur à une autorité administrative ou judiciaire) ; le " respect de l'anonymat ".

Les clubs de prévention sont sous la tutelle du Conseil Général

D'autre part, la culture de rue, comme culture de dévalorisation de la différence pose la question de la place des jeunes filles et de leur difficultés spécifiques. Cette question est, notamment, prise en compte par " l'espace femme " de l'association " Du côté des femmes ".

Il est impossible ici de citer toutes les structures qui contribuent à la vie sociale des quartiers

Pour prendre contact avec ces structures vous pouvez consulter :

- l'Annuaire des Associations du Val d'Oise sur le site du Conseil Général : <http://www.valdoise.fr/heading/heading316.html>

- les sites des villes de l'Est du Val d'Oise

Arnouville (site non officiel) : <http://www.villedarnouville.com/> ; Garges : <http://www.garges.net/> ;

Gonesse : <http://www.ville-gonesse.fr/> ; Goussainville : <http://www.ville-goussainville.fr/> ;

Villiers-le-Bel : <http://www.ville-villiers-le-bel.fr/internet/>



Sur le site :

L'ATTACHEMENT A LA CITE, LA REPUTATION, LES GROUPES DE PAIRS, résumé de la conférence de M. Thomas Sauvadet, sociologue

http://www.rvh-synergie.org/economie-parallele_pairs_souffrance_psychique.htm

DANS LES FAMILLES IMPLIQUEES DANS LES TRAFICS... LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE DES JEUNES FILLES, par Mlle KARIMA GUENFOUD, SOCIOLOGUE

http://www.rvh-synergie.org/jeunes_filles_trafics_souffrance_psychique.htm

QUEL ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE MARIAGE FORCÉ ?

INCERTITUDES DES JEUNES FEMMES ET INCERTITUDES DES INSTITUTIONS

Par Christine Jama, Directrice de l'association Voix de Femmes

http://www.rvh-synergie.org/mariage_force.htm

BERGES - PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

COORDONNÉES

✉ : 5 rue du Tiers Pot, 95140 Garges-lès-Gonesse ;

☎ : 01 39 86 49 08 ; 📠 : 01 39 86 49 11 ; @ : bergesg@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Administration : de 9h à 14h tous les jours

- aux Doucettes 29 rue du Tiers Pot,
les mercredis de 14h à 15h

- à la Muette 19 rue J. Decour, les mercredis de

16h à 17h

- Collège Henri Wallon, tous les mardis de 15h à

17h

PUBLIC VISÉ

L'action de prévention étant une action territorialisée l'équipe touche le public jeunes et adolescents, habitant les quartiers de la Muette et des Doucettes à Garges les Gonesse.

L'âge du public accueilli va de 11 à 25 ans. Cependant les jeunes entre 17 et 19 ans constituent le public majoritaire. Depuis plusieurs années l'équipe tend à toucher en priorité le public en âge scolaire.

MISSIONS

Accompagnement socio-éducatif individuel dans les domaines de la scolarité, emploi insertion, santé, loisirs, logement, difficultés familiales... (4 éducateurs)

Les activités de groupes prennent plus une dimension de prévention ; exemple : théâtre forum, séjour de vacances, groupe de paroles pour le projet « avenir des jeunes filles ».

Articulations de la dimension individuelle et collective

MODALITÉS DE CONTACT

Travail de rue, permanences débouchent sur les prises de rendez-vous individuels ou avec des groupes.

- Pour le public : travail de rue dans les quartiers de l'intervention, permanences au local, permanences au collège Henri Wallon

- Pour les professionnels : contact par téléphone, fax ou mail au siège de l'association.

OPEJ GARGES - ŒUVRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

COORDONNÉES

✉ : 8 rue Toulouse Lautrec, 95140 Garges-lès-Gonesse;
☎ : 01 39 93 79 08 ; AEMO : ☎ : 01 34 53 08 49, ☎ : 01 39 86 57 41 ;
🌐 : <http://www.opej.org/>

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Du lundi au vendredi, de 11h00 à 19h00

En face de la Gare RER Garges-Sarcelles, bus 133, 333

PUBLIC VISÉ

Jeunes en difficulté psychique et leurs familles sur les quartiers Dame-Blanche Nord et Ouest

MISSIONS

Basée sur la libre adhésion et le respect de l'anonymat, cette action éducative de prévention est menée par des équipes professionnelles et pluridisciplinaires (4 éducateurs, 0,5 animateur, 1 psychologue une matinée par semaine). Ils interviennent auprès d'enfants, d'adolescents et de jeunes en difficulté personnelle, familiale, sociale ou professionnelle.

Les jeunes en rupture, en situation de marginalité ou d'isolement sont l'objet de toutes leurs préoccupations. La relation duelle est un élément facilitateur qui permettra d'élaborer un projet avec le jeune.

Les équipes éducatives interviennent également sur des problèmes tels que : échec scolaire, chômage, délinquance, toxicomanie.

MODALITÉS DE CONTACT

Téléphone, partenariat, bouche-à-oreille et travail de rue.

OPEJ SARCELLES - ŒUVRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

COORDONNÉES

✉ : 7 allée Paul Dukas, 95200 Sarcelles ;
☎ : 01 39 92 02 06 ;
☎ : 01 39 90 68 33 ; @ : opej@club-internet.fr
✉ : 34 av. Pierre Koenig (RDC GD), 95200 Sarcelles ;
☎ : 01 34 19 39 64 ;
🌐 : <http://www.opej.org/>

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Tous les jours de 11h à 19h, sauf le vendredi (10h-16h)

Bus 168, 368 arrêt « Camille Saint Saens »
Quartiers de Vignes Blanches

PUBLIC VISÉ

Jeunes en difficultés psychosociales ainsi que leurs familles

MISSIONS

Mission de prévention spécialisée : informer, orienter, accompagnement social et éducatif des jeunes.

Prévenir la marginalisation, le risque de déviance

Contribuer à la promotion sociale

Démarche de médiation ; agir sur le milieu, avec le milieu

Relation avec le jeune fondée sur les principes de la libre adhésion, de l'anonymat et de l'action avec les partenaires.

MODALITÉS DE CONTACT

Rencontre dans le cadre du travail de rue

Accueil dans les locaux

Par téléphone

Accompagnement des jeunes mis en relation avec l'OPEJ par des partenaires associatifs ou institutionnels.

ASSOCIATION PLAINE DE FRANCE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

COORDONNÉES

Siège Social : ✉ : 95 ter avenue Pierre Sémard, 95400 Villiers-le-Bel ;
☎ : 01 39 85 94 54 ; 📠 : 01 39 85 61 04 ;
Gonesse : ☎ : 01 34 07 81 73 ; Goussainville : ☎ : 01 39 88 56 83 (rép) ;
Villiers Le Bel : ☎ : 01 39 92 20 38 ;
@ : ass.prevention.specialisee@wanadoo.fr ;

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Gare RER D Villiers le Bel, 5 mn

PUBLIC VISÉ

Le travail de Prévention Spécialisée est orienté, prioritairement, en direction des 11-22 ans.

Quartiers d'intervention :

Goussainville : Ampère, Les Grandes Bornes, La Butte aux Oies

Sarcelles : Pasteur-Sablons, Rosiers-Chantepie

Villiers-le-Bel : Le Puits la Marlière, Derrière les Murs Monseigneur, Les Carreaux

MISSIONS

Accompagnement des jeunes et des familles. Prévention des risques de marginalisation et aide à l'inscription dans des démarches sociales, d'insertion et juridiques.

Présence éducative sur les quartiers.

En lien avec le PAEJ de Sarcelles, prise en compte des facteurs de souffrance psychique.

L'association visite les jeunes lorsqu'ils sont incarcérés.

Elle dispose de quelques nuitées d'hôtel en dépannage jeunes/famille

L'association gère le PAEJ de Sarcelles

ASSOCIATION DU COTÉ DES FEMMES CENTRE ACCUEIL FEMMES

COORDONNÉES

✉ : 4 allée Montesquieu, 95200 SARCELLES
(6 allée Montesquieu pour "l'Espace Femmes", Animation)
☎ : 01 30 73 51 52 ; 📠 : 01 39 86 88 17 ;
@ : sarcelles@ducotedesfemmes.asso.fr (Centre accueil Femmes)
; 🌐 : http://www.ducotedesfemmes.asso.fr

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Gare RER D Garges-Sarcelles
Bus 368 et 133 arrêt " Paul Valery "

Bus 168 "Paul Valéry - Edouard Branly".

PUBLIC VISÉ

Jeunes Filles et femmes victimes de violences conjugales ou familiales

MISSIONS

Animation (Espace Femmes) :

- Activités diverses : ateliers, débats, projections, stages, animation sur différents sujets en rapport avec les femmes (travail, santé, loisirs, culture...)

- Un lieu d'information et d'orientation

L'association est aussi et principalement une structure d'hébergement et d'accueil.

Accueil :

- Permanence téléphonique du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h. Permanence d'information collective : premier contact physique, présentation, orientation, conseils sur les problèmes de violence conjugale & familiale. Le lundi et jeudi à 14h sans RDV, sauf les vacances scolaires (sans enfant). Permanence d'information Juridique : conseils juridiques, sur le droit. Sur RDV, un vendredi par mois. Entretien avec une avocate en individuel. Suivi individuel. Entretien ponctuel avec une psychologue le mardi matin sur RDV, orientation (consultations avancées). Public Femme.

Hébergement :

- Hébergement d'urgence : orientation par le 115, femmes avec enfants et enceintes. 15 jours renouvelables (18 places femmes/enfants)

- C.H.R.S : procédure d'admission , 3 ou 4 mois renouvelable. Pas de femmes enceintes. (25 places femmes/enfants)

MODALITÉS DE CONTACT

Femmes de toutes provenances sauf pour l'Hébergement d'urgence où il faut être du Val d'Oise. Hébergement d'urgence : orientation par le 115. C.H.R.S : Par téléphone

BIJ - SARCELLES BUREAU INFORMATION JEUNESSE

COORDONNÉES

✉ : 20 bis Place de France 95200 Sarcelles ;
☎ : 01 34 38 27 74 ; @ : BIJSarcelles@voila.fr

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Du Lundi au Vendredi, 10h00 - 12h30 et 14h00 - 18h00 - A 10 minutes de la Gare "Garges-Sarcelles" RER D ; Bus 168, 368, 133
Centre Commercial "Les Flanades"

PUBLIC VISÉ

Jeunes de 16 à 26 ans, mais aussi public plus âgé

MISSIONS

Possibilité de s'auto-documenter et d'être accompagné dans sa recherche par un informateur compétent formé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Un lieu d'information et de services.

Ayant principalement pour but d'informer les jeunes sur trois axes :

- Formation (emploi)
- Santé
- Culture (Loisirs & Sports)

Accompagnement des jeunes pour qu'ils puissent se gérer de façon autonome.

Accès Internet Public.

Un accueil anonyme et gratuit.

MODALITÉS DE CONTACT

Par contact direct, téléphone, courrier et e-mail.

Sans RDV.

PIJ POINT INFORMATION JEUNESSE

COORDONNÉES

- **Goussainville** : ✉ : Centre Social Empreinte, 2 allée Ravel, 95190 ;
☎ : 01 39 88 80 88 ; ☎ : 01 39 88 11 75 ; @ : PIJempreinte@ifrance.com
- **Sarcelles** : ✉ : Maison de Quartier Valérie Watteau, Route des Refuzniks, 95200 ;
☎ : 01 39 94 85 00 ; ☎ : 01 34 19 12 57 ; @ : vwatteau@worldonline.fr
- **Villiers-le-Bel** : ✉ : Maison de Jeunes Jacques Brel, 44, av. Pierre Sénard, 95400 ;
☎ : 01 39 94 07 55 ; ☎ : 01 34 19 14 78 ; @ : pijvlb@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

- **Goussainville** : lundi 9h-12h et 14h-17h, mardi et jeudi 14h-18h, mercr 9h-12h et 14h-18h, vendr 14h-18h30.
- **Sarcelles** : lundi 9h-12h30 et 15h-17h, mercr 13h30-17h et jeudi 9h-12h30
- **Villiers-le-Bel** : lundi et mardi 14h-18h ; mercr, jeudi et vendr 14h-17h30. Sur RDV du mardi au vendredi 9h-12h.

- **Goussainville** : A 15 min de la Gare "Les Noues" RER D
- **Sarcelles** : Bus RATP 270, 368
Arrêt "Haut du Roy"
- **Villiers-le-Bel** : Bus RATP 268 et 270
Arrêts : "Hopital C. Richet" et "La Poste"

PUBLIC VISÉ

L'accueil est accessible à tous les jeunes quels que soient leur âge et leur situation.

MISSIONS

Possibilité de s'auto-documenter et d'être accompagné dans sa recherche par un informateur compétent formé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

On peut trouver des informations sur :

L'enseignement, les métiers et les formation professionnelles, l'emploi, la vie pratique, la santé, les loisirs, les vacances, l'étranger, le sport...

- Offres de job d'été, d'emploi et de stage par minitel, internet ou par affiche.
- Toute personne désirant offrir un "petit boulot" à un jeune, a la possibilité de laisser son annonce par téléphone ou sur place.

MODALITÉS DE CONTACT

Sur Place, sur RDV pour accompagnement.



JUSTICE

Le nombre de mineurs mis en cause par les services de police et de gendarmerie a été de 184 696 en 2004. Il a pratiquement doublé en 10 ans. 59 000 affaires impliquant un ou plusieurs mineurs ont fait l'objet d'une procédure alternative aux poursuites par le Parquet. Près de 81 000 mineurs ont été présentés aux juges des enfants en 2004. 75 000 ont été jugés et 6 630 peines définitives d'emprisonnement ferme ont été prononcées (mais pas toujours exécutées).

Le traitement de la délinquance des mineurs est fondé sur l'ordonnance du 2 février 1945 qui affirme le primat de l'éducatif sur la répression et un principe d'atténuation de la responsabilité qui se traduit par le fait que le mineur de 13 à 16 ans n'encourt une peine qui ne pourra être supérieure à la moitié de la peine encourue par un majeur. Parmi les rouages essentiels de la justice des mineurs figurent le tribunal pour enfants, le juge des enfants et la cour d'assises des mineurs. Une administration spécialisée, la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), a pour mission de mettre en oeuvre le droit à l'éducation pour les mineurs délinquants.

Si les mesures éducatives restent privilégiées, la loi d'orientation et de programmation pour la justice de septembre 2002 marque un durcissement sensible de la réponse pénale à la délinquance des mineurs, avec notamment l'instauration de centres éducatifs fermés. La loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, adoptée en mars 2004, diversifie les modes de réponses, avec la relance des mesures alternatives aux poursuites et à l'emprisonnement pour apporter des réponses pénales et limiter le nombre de classement sans suite. Pour mettre en oeuvre les mesures éducatives ordonnées par le juge des enfants, la PJJ dispose de ses propres structures ou fait appel au secteur associatif habilité. Elle gère des Foyers d'Action Éducative (FAE) qui sont des petites structures d'hébergement de la PJJ implantées en milieu urbain ; des Centres d'Action Éducative (CAE) qui ont une fonction d'investigation pour apporter une aide à la décision du magistrat et de prise en charge éducative des mineurs maintenus dans leur famille ; Le Service Éducatif Auprès du Tribunal (SEAT) est chargé de l'orientation éducative des mineurs délinquants déferés et doivent établir " un rapport écrit contenant tous renseignements utiles sur la situation du mineur ainsi qu'une proposition éducative " ; les Centres d'Action Éducative et d'Insertion (CEAI) proposent aux jeunes confiés à la PJJ des activités d'insertion et de formation professionnelle ; les Centres Éducatifs Renforcés (CER), pendant 3 à 6 mois, créent les conditions d'une rupture avec leur milieu habituel pour des mineurs délinquants multirécidivistes afin d'élaborer un projet éducatif individualisé ; Les Centres Éducatifs Fermés (CEF) accueillent, pour une durée de 6 mois (renouvelable une fois), les mineurs placés dans le cadre d'un contrôle judiciaire ou d'une mise à l'épreuve et sont soumis à un suivi éducatif et pédagogique renforcé. Des éducateurs PJJ interviennent au quartier des mineurs et à partir de 2007 dans les établissements pénitenciers pour mineurs.

Émerge depuis quelque année une " *politique judiciaire de la ville* ". Dans le cadre de Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), les procureurs sont devenus les interlocuteurs des administrations et des élus pour définir et évaluer les Contrats locaux de sécurité (CLS) qui déterminent des objectifs prioritaires en terme de sécurité sur une commune.



Voir sur le site :

- LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES AU DÉFI DES VIOLENCES ADOLESCENTES
Résumé de la conférence de J-P Pinel

http://www.rvh-synergie.org/institutions_spe_au_defi_des_violences_adolescentes.htm

- LA PRISON, L'HÔPITAL PSYCHIATRIQUE ET LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE DES JEUNES
Dr Ahmed DAGHA et M. Alain DRU

http://www.rvh-synergie.org/medicalisation_psychiatisation_prison.htm

- LA VIOLENCE DANS LES RELATIONS AUX INSTITUTIONS, CONFERENCE DE PATRICK BRUNETEAU

http://www.rvh-synergie.org/jeunes_violence_institutions_conduites_a_risque.htm

PJJ - PROTECTION JUDICIAIRE JEUNESSE UNITÉ ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (U.E.M.O) - ARNOUVILLE

COORDONNÉES

✉ : 35 rue Carrère, 95400 Arnouville-lès-Gonesse ; ☎ : 01 39 87 05 04 ;
📠 : 01 39 85 97 66

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

A 7 min de la Gare "Villiers-le-Bel" RER D	09h00 - 13h00
Bus 268, 270 arrêt "Les Carreaux"	14h00 - 18h00

PUBLIC VISÉ

Jeunes en difficulté, délinquants, sur ordonnance du Juge pour enfants ou du juge d'instruction

MISSIONS

Il s'agit d'un centre d'action éducative en milieu ouvert. Il est chargé, d'une part d'une fonction d'investigation en vue d'apporter une aide à la décision du magistrat, et d'autre part de la prise en charge éducative des mineurs maintenus dans leur famille, qu'ils soient délinquants ou en danger. Il intervient tant auprès du jeune que sur son environnement social et familial. Il est également chargé de la mise en oeuvre des mesures de réparation prononcées à l'égard des mineurs délinquants.

Rôle de la PJJ :

Responsabiliser les jeunes quant à la gravité des actes qu'ils ont posés, tout en évaluant ce qu'ils ont voulu exprimer et les aider à trouver d'autres moyens d'expression de leur mal-être.

Rétablir le lien social avec les jeunes et améliorer leur situation.

Protéger les mineurs en danger.

Prévenir la récidive.

PJJ - PROTECTION JUDICIAIRE JEUNESSE UNITÉ ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (U.E.M.O) - GOUSSAINVILLE

COORDONNÉES

✉ : 2 avenue 6 Juin 1944, 95190 Goussainville ; ☎ : 01 30 18 98 60

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

à 2 min de la Gare de Goussainville RER D 09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00

PUBLIC VISÉ

Jeunes en difficulté, délinquants, sur ordonnance du Juge pour enfants ou du juge d'instruction

MISSIONS

Mêmes missions que l'UEMO d'Arnouville (voir page précédente)

UNITÉ ÉDUCATIVE D' ACTIONS DE JOUR (UEAJ) - PLAINE DE FRANCE

COORDONNÉES

✉ : 3 rue Thomas Couture, 95400 Villiers-le-Bel ; ☎ : 01 34 19 87 59

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Bus 268. arrêt "Eglise Pasteur" 09h30-12h30 / 13h30 - 17h00

PUBLIC VISÉ

Jeunes en difficultés, délinquants, en difficulté d'insertion et/ou échec scolaire, orientés par la PJJ, l'Éducation nationale ou la Mission locale.

MISSIONS

Au travers de dispositifs, type « classe relais », « actions de mobilisation » ou « stage BAFA » : L'UEAJ a pour mission d'aider à la socialisation, la mobilisation pour une inscription dans un parcours d'insertion ou dans la scolarité (rattrapage, soutien scolaire), d'apporter une aide individualisée pour la construction d'un projet professionnel.

PJJ / FAE - VILLIERS LE BEL FOYER D'ACTION ÉDUCATIVE

COORDONNÉES

✉ : 3 rue Thomas Couture, 95400 Villiers-le-Bel ;
☎ : 01 39 92 01 68 ;
☎ : 01 39 90 74 66

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Bus 268. arrêt "Eglise Pasteur"

PUBLIC VISÉ

Jeunes de 15 à 18 ans, en difficultés, délinquants placés sur ordonnance du juge pour enfants ou du juge d'instruction

MISSIONS

Il s'agit d'une structure d'hébergement et d'accompagnement éducatif au quotidien.

Ce centre reçoit des jeunes dans un cadre pénal ou civil pour une prise en charge éducative en hébergement.

Le placement est provisoire (6 mois renouvelable). Au civil (mineur en danger), il s'agit d'accueillir des jeunes en rupture avec leur famille avec l'objectif de renouer le lien familial ou d'accompagner le jeune vers l'autonomie.

Au pénal, il s'agit d'éloigner un adolescent de sa famille, de son quartier, de ses fréquentations ou des victimes afin de lui permettre de se responsabiliser quant à ses actes et de se construire un projet de vie tant professionnel que social. Dans ce cadre, le placement tend de plus en plus à s'inscrire comme une alternative à l'incarcération suite à un déferrement.

MJD - GARGES MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

COORDONNÉES

✉ : 37 rue du Tiers Pot - (Quartier des Doucettes), 95140 Garges-lès-Gonesse;
☎ : 01 30 11 11 20 ;
📠 : 01 30 11 11 29 ;

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Ouvert au Public du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et 13h30 à 17h30 Bus 333 Arrêt : "Collège Henri Wallon"

PUBLIC VISÉ

Tout public

MISSIONS

Pour une justice plus proche des habitants et plus rapide différents acteurs (magistrats, policiers, éducateurs, travailleurs sociaux, avocats...) assurent une permanence gratuite. Ils répondent à la petite délinquance quotidienne (actions de prévention, d'insertion et de réinsertion, mesures alternatives aux poursuites pénales) et aux petits litiges civils (logement, consommation, surendettement...), en proposant des solutions à l'amiable (une conciliation, une médiation).

Un lieu d'accueil, d'écoute et d'information sur les droits et les obligations...

On y offre également des services pour que chacun puisse mieux connaître et faire valoir ses droits : information, orientation, consultation juridique...

Un accueil particulier est réservé aux victimes pour les aider, les soutenir, les conseiller.

Permanences Assurées :

- Avocats : ts les lundi de 10h à 12h (sur inscription)
- Juriste C.I.D.A.V & C.I.D.F.F : ts les lundi de 13h30 à 17h (RDV)
- Juriste de l'ADIL : ts les lundi de 13h à 17h (sur RDV)
- A.F.A.V.O : 2 vendredi (sur RDV)
- Conciliateur : 1er et 3ème Jeudi à partir de 14h (sur RDV)
- Huissier de Justice : ts les 2 mois mercredi matin de 10h à 12h
- Délégué du médiateur de la république : mardi et mercredi de 10h à 12h30 (sur RDV).
- Greffier : ts les jours aux heures d'ouverture
- Droit du travail assurée par la juriste du CIDAV : 1er et 3ème mercredi du mois de 9h à 12h

MODALITÉS DE CONTACT

Sur Place, RDV par téléphone (accueil téléphonique jusqu'à 18h)

MJD - SARCELLES MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

COORDONNÉES

✉ : 31 bis Avenue du 8 mai 1945, 95200 Sarcelles ;
☎ : 01 39 94 96 22 ;
📠 : 01 39 92 51 42

HORAIRES D'OUVERTURE & MOYENS D'ACCÈS

Du Lundi au Vendredi de 10h à 12h et de A 10 min de la Gare "Garges-Sarcelles"
RER D ; Bus 168, 368 et 269.

PUBLIC VISÉ

Tout public

MISSIONS

Faciliter l'accès au droit et développer des nouveaux modes de traitement de la petite délinquance.

L'accès au droit assuré par des avocats, des notaires, des huissiers et par des associations spécialisées lors de permanences gratuites.

Le traitement judiciaire des petites infractions par le rappel à la loi et la médiation pénale.

Permanences assurées :

- Avocats : ts les mardi et vendredi matin sur RDV
- Juriste : ts les lundis matin et jeudi matin sur RDV (CIDFF/CIDAV, Aide aux victimes).
- Notaire : les lundi après-midi, 1 fois par mois sur RDV.
- Huissier : le dernier mardi tous les 2 mois de 10h à 12h, sur RDV
- Psychologue : Ts les jeudis matin sur RDV
- Délégué du médiateur de la république : Lundi et mercr après midi

ANNEXE : LE CAS « SENGHOR »

Senghor, un rappeur « rebelle »

Afin de donner à imaginer ce qu'est une réunion de réseau (et pour des raisons évidentes de respect de la confidentialité des débats qui ont lieu sein du réseau) nous présentons ici un cas « fictif », c'est-à-dire un débat réel entre membres du réseau, mais qui a été motivé par un cas inventé et librement inspiré par des « motifs » fournis par le personnage de Sengle, qui apparaît dans le roman « les jours et les nuits, roman d'un déserteur » d'Alfred Jarry.

Jean-Jacques est éducateur à Corneille-lès-Gonesse, à la Cité des Poètes. Lors d'une réunion du réseau, il présente la situation suivante, que nous appellerons le cas « Senghor », nom d'emprunt, choisi pour garantir l'anonymat du jeune homme dont il est question. Jean-Jacques connaît Senghor depuis plusieurs années. Il se souvient de lui à 15 ans, comme d'un garçon qui allait très bien et qui réussissait au lycée. Il le croisait à la Maison de quartier Mallarmé où Senghor et son jeune frère, Valéry, fréquentait l'atelier de SLAM. Senghor a un tempérament souvent drôle, provocant et extraverti. Jean-Jacques se souvient du refrain d'un slam de Senghor :

« Décochons, décochons,
Décochons nos projectiles
Et détrui, et détrui,
Détruisons les « Schmitts » et la BAC.
C'est pour sau, c'est pour sau
C'est pour sau-ver la teci des Poèt' »

A cette époque il n'est pas question d'un suivi de ce jeune. Jean-Jacques n'apportait qu'occasionnellement son concours au groupe de rappeurs de Senghor, afin de les aider à mettre en œuvre des concerts, des maquettes de CD, etc. Jean-Jacques, au cours de son exposé, se rappellera avoir confié à Senghor des textes de chansons qu'il avait lui-même composé. Mais ils ne parlèrent jamais de ses écrits, sans doute (d'après Jean-Jacques) parce que ses textes, c'était « juste du mauvais slam d'éducateur ».

Senghor et ses « clashes »

C'est vers 17 ans, que Senghor confie ses difficultés à Jean-Jacques. D'abord ses difficultés scolaires - apparue au cours de son année de Première et qui s'aggravèrent en Terminale -, ainsi que ses conflits avec plusieurs profs, dont un professeur de mathématique, M. Hébert, qu'il dépeint comme un gueulard et un guignol. Jean-Jacques fera de l'accompagnement scolaire afin de l'aider à reprendre confiance et proposera d'effectuer une médiation avec le Lycée. Senghor la refusera au motif qu'il bénéficiait déjà d'un fort soutien de quelques enseignants, qui l'appréciaient au point de lui pardonner jusqu'à son absentéisme.

En fin d'année de Terminale, il a abandonné l'atelier de slam, mais écrit encore, seul. Il fume régulièrement du cannabis. Persuadé d'un échec inéluctable au bac, il s'abstient de s'inscrire à l'université.

Comme il obtient tout de même son bac, il entame sa dix-huitième année sans projet et sans regrets, car, dit-il, « faire des années d'études pour obtenir des diplômes qui ne servent à rien, c'est vraiment un truc de Blancs ». Jean-Jacques le pousse à chercher un travail, l'accompagne sur la Mission Locale. Mais comme la Mission Locale ne lui propose rien qui lui convienne, il l'aide à trouver des annonces. Il trouve un emploi dans un magasin de chaussures. Pendant quelques mois les choses se passent bien, Senghor appréciant ses premiers salaires.

Un jour où Jean-Jacques le visitait au magasin il assista à cette scène : son patron lui demandait, avant la fermeture, de balayer le magasin, et Senghor restait immobile, appuyé sur son balai. Le patron répéta plusieurs fois son ordre, sans rien obtenir. Puis, Senghor, hilare, brandis son balai à la manière d'une batte de base-ball et fit mine de s'apprêter à projeter à mille lieux les piles de boîte à chaussures, avant de dire : « *je vais le balayer vot' magasin ; dites-moi seulement dans quelle direction...* »

Senghor « hypocondriaque » et sans projet

Senghor enchaîne ensuite, pendant deux mois, les arrêts maladies. Il formule alors des plaintes diverses : fatigues intenses, céphalée, nausée, oppression respiratoire. Il fumait du shit tout le jour et en grande quantité le soir, avec des copains. Jean-Jacques lui propose de retourner sur la Mission Locale afin d'y évoquer ses difficultés, mais en vain. Durant cette période « hypocondriaque-entre-guillemet » (l'expression est de Jean-Jacques), Senghor se confiera de manière plus personnelle : il est l'avant-dernier d'une famille de cinq enfants. Ses frères et sa sœur aînés ont quitté le foyer pour faire leur vie. Sa mère, ne supportant plus sa vie en France, est rentrée en Côte d'Ivoire il y a deux ans (période où commencent les difficultés de Senghor), emmenant avec elle Valéry, son jeune frère. Son père - son unique soutien- est retraité et il alterne des séjours en France et en Côte-d'Ivoire. Senghor pense souvent à son frère, ne supporte pas son absence et s'inquiète de ce qu'il devient « là-bas ». Quand il fume seul son shit, précise-t-il, il pense souvent à son frère. C'est une période troublante pour Jean-Jacques qui se voit témoigner une forte confiance, mais où il sent aussi qu'il n'a rien à proposer, à conseiller. Senghor lui semble incapable de porter le moindre projet.

C'est un nouvel élément qui le pousse aujourd'hui à parler de cette situation dans le cadre de la réunion de réseau : Senghor, avec un ton mordant, lui a fait le récit d'une dizaine de jours de « galère » passé dans un squat en compagnie de jeunes « désocialisés », qui font la manche à Paris, qui grattent ce qu'ils peuvent auprès d'associations et qui volent si nécessaire. Senghor, d'après sa manière d'évoquer les scènes, semble apprécier l'insolence et la rouerie de ces jeunes gens qui connaissent toutes les ficelles de la survie. Il plaisanta aussi sur la « bassesse » d'une fille qui fréquente ce groupe et qui confia, à la garde de cette étrange compagnie, son fils de quatre ans ; l'enfant fut traité comme le petit roi du squat, on se cotisa même pour lui acheter des bonbons et l'un des squatteurs fit observer « qu'emmenner le gamin, ça nous aiderait pour faire la manche ».

Jean-Jacques se dit très inquiet.

Le lien entre jeune et professionnel

Pablo, psychologue qui supervise la séance du jour, remercie Jean-Jacques ; puis, il donne son premier sentiment : « Nous avons, à plusieurs reprises, abordé des situations qui laissent le professionnel sur un sentiment d'échec et d'inquiétude face à un jeune qui semble aller à la dérive. Le squat est un type d'espace qui nous inspire une inquiétude légitime. Toutefois, il convient d'interroger cet épisode à partir du parcours effectué par ce jeune. Après une succession d'échecs scolaire et d'insertion, le lien créé avec des squatteurs peut être compris comme une manière de se « ressourcer » dans un espace de sociabilité spécifique, qui est celui du groupe de pairs. Il y a des « régressions » qui sont des manières de revenir sur ses pas, un peu comme le ferait un explorateur confronté à une impasse, ce retour étant un moyen de trouver une nouvelle bifurcation et un nouveau chemin. S'agissant de Senghor, il semble bien que les groupes de pairs ait joué un rôle éminent. Vous nous avez décrit un jeune homme qui allait bien et qui trouvait son équilibre dans un groupe de rap. Ce type d'activité permettait à Senghor d'extérioriser son agressivité, tout en la sublimant par le jeu avec le langage. Sa chanson est éloquente : derrière « décochons », il y a « des cochons », derrière « détrui-sons », il y a « des truies » et derrière « c'est pour sau-ver », il y a « ces pourceaux ». L'entrée chaotique dans un parcours d'insertion semble avoir mis en échec ce qu'il avait construit jusque là pour gérer une activité pulsionnelle potentiellement destructive : conflit personnel avec un professeur, apparition de la violence « mimée » dans le magasin de chaussures, puis d'une sorte de violence contre soi, par la somatisation et l'errance. On peut former l'hypothèse qu'il cherche dans le squat une socialisation qui lui permette de canaliser son agressivité afin qu'elle ne s'exerce ni contre l'autre, ni contre soi. Évidemment, la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Mais nous ne devons pas nécessairement l'envisager comme forcément négative ».

Les pairs et les squatts

Mathilde, éducatrice, intervient : « Je vous ai parlé, lors d'une autre séance, de Lidia, cette jeune fille qui vit actuellement dans un squat, qui a fait ce choix par souhait de ne plus remettre les pieds dans les foyers de l'Aide Sociale à l'Enfance. Lorsqu'elle m'a fait part de ce choix, j'étais terrifié : une jeune fille, dans un squat avec six garçons... Vous imaginez... J'ai pu obtenir de la visiter sur ce lieu. Ce n'est pas un lieu satisfaisant, mais la dimension « espace de socialisation » y est, en effet, très forte. Les squatteurs sont contraints à une forte solidarité et ils acceptent des règles de fonctionnement rigoureuses : il leur faut en permanence assurer une surveillance du lieu pour éviter les intrusions, il faut leur veiller à maintenir des relations correctes avec le voisinage pour éviter les plaintes, il leur faut chasser d'éventuels dealers qui, exerçant leur activité trop près du squat, pourraient attirer l'attention des forces de l'ordre, il leur faut se procurer des revenus et assurer le ravitaillement... Les liens sociaux sont forts ; et constatant cela j'ai pris conscience que Lidia y était effectivement respectée. Naturellement, une jeune fille y sacrifie son hygiène et le soin de soi. Mais, depuis peu, ces aspects occasionnent une gêne suffisante pour que Lidia envisage de rechercher un autre type d'hébergement, et nous commençons une recherche d'hébergement. ». Jean-Jacques intervient pour dire qu'il ne lui est pas facile de prendre du « recul » dans certaines situations : son collègue, qui travaille avec lui sur la cité des Poètes, est en arrêt maladie depuis deux mois et l'association est « cannibalisée » par des « projets » et par la recherche de subventions.

Il convient qu'il prend très à cœur, « peut-être trop », les difficultés de Senghor. Il se sent assez impuissant et il lui semble qu'il est devenu une sorte de « témoin » des difficultés de Senghor. Puis, il proteste : « Sans doute la situation n'est-elle pas désespérée et sans doute n'y a-t-il pas grand-chose à faire, au jour d'aujourd'hui. Mais, bon, je ne suis pas venu à la réunion du réseau pour m'entendre dire qu'il n'y a plus qu'à attendre que Senghor « touche le fond », après quoi, il aura peut-être moyen de l'aider à remonter vers la surface ! »

Pablo réaffirme que le réseau a bien pour objectif d'aider à la recherche de solutions concrètes, mais qu'il faut pour cela s'accorder le temps d'interroger nos représentations et évaluer la situation. Il s'arrête sur l'emploi du mot « témoin » par Jean-Jacques. Il souhaite revenir sur la scène du magasin de chaussures. Il n'est pas anodin qu'elle se soit produite un jour où Jean-Jacques est venu visiter Senghor sur son lieu de travail. « Comment prendre en compte la « violence » d'un jeune ? Dans nombre de cas, l'acte est plus « mimé » qu'« acté ». Il est mis en scène pour qu'un « témoin » en « lise » le sens. L'acte est en quelque sorte adressé à un témoin, dans l'attente que celui-ci en dise quelque chose et qu'il y mette du sens. L'acte de Senghor dans le magasin est éloquent : menaçant de tous renverser, il fait appel de manière humoristique à la parole de l'autre en demandant à son patron « dans quelle direction » il doit tout exploser. Derrière la mise en cause de la loi, il y a le « meurtre symbolique du père » et la perte de l'objet d'amour. S'il faut chercher du sens aux actes posés par Senghor, c'est probablement du côté de la crise ouverte par le départ de sa mère et de son jeune frère. »

Anxiété et lien avec la famille

Eric, éducateur dans un Centre de soins pour toxicomane, observe qu'il a recueilli plusieurs témoignages d'usages intensifs de cannabis par des jeunes gens qui invoquent le fait que ce produit leur permet de penser à des êtres aimés, absent ou perdu, sans se sentir submergé par l'émotivité. Il s'agit de situations très diverses, aussi bien liées à l'absence de proches que de chagrins d'amour. Les vertus plus ou moins « anxiolytiques » du produit expliquent bien cela. « J'ajouterais que Senghor est assez typique de ces jeunes qui sont en souffrance, mais qui semble ne pas le savoir. Il y a des signes somatiques d'anxiété. Il y a peut-être une « rancune » à l'encontre de la mère absente étouffée par l'usage du cannabis. Il serait intéressant de savoir s'il estime avoir un contrôle sur sa consommation de cannabis et s'il a un médecin de famille auquel il pourrait se confier. »

Elise, psychologue au CMP intervient : « J'emprunterai l'image des « poupées russes » : il y a l'individu, la famille, la société, et tout cela est imbriqué. Il me semble qu'il faudrait retravailler le lien avec la famille en particulier avec le père qui, par ses aller-retour, fait le lien entre les membres de la famille installés en France - Senghor et ses aînés - et ceux qui sont retournés en Côte d'Ivoire – sa mère et son jeune frère. Il y aurait aussi à reprendre la question des études, en ce demandant si le rejet des études comme une chose « de blancs » est autre chose qu'un propos formulé « par dépit » après avoir mesuré son inconséquence à ne pas s'être inscrit à l'université. De même qu'il y a un travail à mener pour réévaluer les racines qui se sont créées en France – ses aînés sont installés -, il faudrait aussi soutenir un discours qui valorise les études. Car, malgré le chômage des jeunes, le fait d'être diplômé est tout de même le gage d'insertion. »

Réseau et sortie de l'isolement

Pablo, en guise de conclusion, s'adresse à Jean-Jacques : « *Il est remarquable que dans ce processus qui s'apparente à une marginalisation, Senghor se confie à vous, et - c'est tout à fait essentiel -, il vous témoigne de la confiance qu'il vous accorde. Ce qui est assez net c'est que l'objectif de l'insertion professionnelle est difficile à atteindre à court terme, qu'il faut pour l'instant travailler sur d'autres objectifs qui lui permette de retrouver une confiance en lui-même. Il y a des pistes de travail sérieuses : peut-être y aurait-il des bénéficiaires à favoriser la réinscription de Senghor dans un espace de créativité, comme il en a connu par le passé grâce au rap ; peut-être faut-il travailler sur le lien familial ou favoriser une réinscription dans des études. Il y a aussi à favoriser un travail d'élaboration qui l'amène à prendre conscience de son état d'anxiété en telle sorte qu'il demande une aide adaptée. Cela ne peut se déterminer qu'avec Senghor. Le réseau, en pratique, peut vous apporter son concours. Le Bureau Information Jeunesse recense les ressources culturelles locales et vous-même devez connaître des associations ou des structures municipales qui proposent des actions qui peuvent susciter l'intérêt de Senghor. Des structures d'orientation (CIO, Mission locale, BJI) peuvent aider à redéfinir un projet d'étude. Un médecin généraliste ou une structure toxicomanie peuvent aider Senghor à penser son état d'anxiété. Une association interculturelle peut aussi vous aider à penser la question de l'entre-deux culturelle de cette famille dont certains de ces membres sont en France et d'autres en Côte d'Ivoire. Ce qui importe c'est que vous préserviez le lien de confiance que vous avez avec Senghor et que vous perceviez que vous n'êtes pas isolé »*

SITES INTERNET SUR LES PROBLÉMATIQUES JEUNESSE

10 PROPOSITIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE : <http://www.10propositions-enfance.net/>

Au moment où l'efficacité de ce dispositif est questionné, 5 Conseils généraux de l'Île de France (Paris, Seine-et-Marne, Essonne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) présentent ensemble 10 propositions susceptibles d'améliorer et de refonder l'action publique en matière de protection de l'enfance.

ANPASE : <http://www.anpase.org/>
ASSOCIATION NATIONALE DES PROFESSIONNELS ET DES ACTEURS DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (ANPASE)

Conformément à ses statuts, l'ANPASE a pour but de concourir à la qualité de l'aide et à la protection des enfants, des familles, et de toute personne en difficulté par delà les différences locales des personnes et de leur droit. C'est un lieu d'expression et de recherche pluridisciplinaire du secteur social, sanitaire et médico-social.

CNLAPS : <http://www.cnlaps.asso.fr/>
COMITE NATIONAL DE LIAISON DES ASSOCIATIONS DE PREVENTION SPECIALISEE
Les associations de prévention spécialisée sont habilitées et conventionnées par les conseils généraux. Elles agissent à l'encontre des différents processus de marginalisation et d'exclusion des jeunes en développant des actions destinées à favoriser leur intégration sociale et leur insertion professionnelle, en soutenant ceux qui sont en difficulté ou en souffrance psychologique, en favorisant la prévention de la délinquance et en participant au développement de la vie sociale.

DÉFENSEUR DES ENFANTS : www.defenseurdesenfants.fr/

Le défenseur des enfants, institution créée par la loi du 6 mars 2000 reçoit les réclamations individuelles d'enfants mineurs ou de leurs représentants légaux ou des associations reconnues d'utilité publique qui estiment qu'une personne publique ou privée n'a pas respecté les droits de l'enfant. Il édite un rapport annuel sur la situation de l'enfance.

DERPAD : <http://www.derpada.com/home/index.php>

Mis en oeuvre par une convention interministérielle signée en 1996, le DERPADA - Dispositif Expert Régional Pour Adolescents en Difficulté - a pour objet d'apporter de nouveaux outils aux équipes sanitaires, éducatives, sociales, pédagogiques de l'Île-de-France en charge de situations de jeunes particulièrement en difficulté. A l'interface Santé-Justice, ce dispositif public occupe une position originale par rapport à l'ensemble du champ institutionnel de la protection de l'enfance et de l'adolescence qui lui permet d'être à la fois un lieu tiers et un observatoire. Son équipe est composée d'éducateurs, de psychiatres et de psychologues.

DROITS DES JEUNES : <http://www.droitsdesjeunes.gouv.fr/>

Les fiches du droit : plus de 1500 fiches téléchargeables, claires et concrètes, répondent aux questions pratiques que vous vous posez sur les droits des jeunes.

EDUSCOL : <http://eduscol.education.fr/>

Le site pédagogique de l'Education nationale

FORUM-ADOLESCENCES : <http://www.forum-adolescences.com/>

Depuis juin 2003, la fondation Wyeth intervient dans le domaine de la santé de l'enfant et de l'adolescent, en soutenant des initiatives, des actions, des réflexions.

HUYETTE : <http://www.huyette.com/>

Vous trouverez sur ce site les réflexions et commentaires d'un magistrat, Michel Huyette, sur les décisions relatives à la protection judiciaire de l'enfance, mais aussi celles qui concernent des matières juridiques en lien direct ou indirect avec cette protection : autorité parentale, responsabilité civile, droit pénal, protection des majeurs, scolarité, santé etc., la législation qui concerne ces matières et les documents importants concernant les mêmes matières : rapports officiels, circulaires, études etc.

INJEP : <http://www.injep.fr/>

INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE

L'INJEP est un centre de ressources sur la jeunesse, l'éducation populaire et la vie associative.

LIEU DE VIE : <http://www.ldva.essonne.fr/>

Lieux de vie recensés par le Conseil général de l'Essonne. Ce répertoire couvre l'ensemble du territoire français. Les lieux de vie et d'accueil constituent de plus en plus une alternative à l'accueil traditionnel des mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance, face à des situations souvent complexes qui nécessitent de recourir à des structures adaptées. Lieux de rupture permettant une mise à distance en vue de préparer le retour en famille, ils contribuent à répondre de façon plus souple et appropriée aux problématiques de l'enfant et de l'adolescent. Créés dans les années 1970, les lieux de vie en marge du système sanitaire et social ont proposé à des publics en difficultés de partager leur quotidien.

JEAN-PIERRE ROSENCZVEIG : <http://www.rosenczveig.com/>

Magistrat, Président du Tribunal pour enfants de Bobigny, JP Rosenczveig propose sur son site des centaines de documents et articles sur la justice et les problématiques de la jeunesse

UNASEA : <http://www.unasea.org/fr/home.html>

L'UNASEA est un lieu de rencontre et le porte parole le plus ancien des associations qui développent des actions socio-éducatives, sociales et médico-sociales en faveur des enfants, des adolescents et des adultes. Reconnue d'utilité publique en 1982.

LISTE DES CONFÉRENCES ORGANISÉES PAR LE GROUPE SOUFFRANCE PSYCHIQUE DES JEUNES

LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE DES JEUNES
Conférence du Dr Anne PERET du C.H. de Pontoise

PRECARITE DES JEUNES ET ECONOMIE PARALLELE
Conférence de Michel JOUBERT, sociologue.

L'ATTACHEMENT A LA CITE, LA REPUTATION ET LES GROUPES DE PAIRS
Conférence de Thomas SAUVADET, sociologue.

PARCOURS DE RUPTURE / PARCOURS DE SOIN ET D'INSERTION
Conférence de Joao FATELLA, psychologue.

LA VIOLENCE DANS LES RELATIONS AUX INSTITUTIONS
Conférence de Patrick BRUNETEAU, sociologue.

SOUFFRANCE PSYCHIQUE DES JEUNES ET ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS
Conférence de Mme Guenet TEFFERA, psychologue

DANS LES FAMILLES IMPLIQUEES DANS LES TRAFICS, LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE DES JEUNES FILLES
Conférence de Mlle Karima GUENFOUD, sociologue

LA PRISON, L'HÔPITAL PSYCHIATRIQUE ET LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE DES JEUNES
Conférence par le Dr Ahmed DAGHA, psychiatre, sur le thème du danger de psychiatrisation et de médicalisation de la souffrance psychique des jeunes et conférence par M. Alain Dru, travailleur social, sur le thème de l'incarcération des mineurs.

QUEL ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE MARIAGE FORCÉ ?
Par Christine JAMA, Directrice de l'association Voix de Femmes.

ABSENTEISME ET SOUFFRANCE PSYCHIQUE
Résumé de la conférence d'Etienne DOUAT, sociologue, auteur d'une thèse sur l'absentéisme, écrite après une enquête qualitative auprès de collégiens « absentéistes », élèves scolarisés, notamment, sur Sarcelles et Villiers-le-Bel.

LA PERTE DES PRIVILEGES DU PERE
Résumé de la conférence de Charles-Henry PRADELLES DE LATOUR, anthropologue.

LES JEUNES ET LA CRISE DU LOGEMENT
Conférence d'Andréa DAVOUST, journaliste enquêtrice.

LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES AU DÉFI DES VIOLENCES ADOLESCENTES
Résumé de la conférence de J-P PINEL, psychologue

DE L'INTERCULTURALITÉ À LA TRANSCULTURALITÉ.
par Marta Antunes MAIA, anthropologue

REPRÉSENTATIONS DU VIH-SIDA ET COMPORTEMENTS À RISQUE
CHEZ DES ADOLESCENTS
par Marta Antunes MAIA, anthropologue

Compte-rendu disponibles sur le site Internet de RVH Synergie :
http://www.rvh-synergie.org/souffrance_psychique_des_jeunes_adolescence.htm

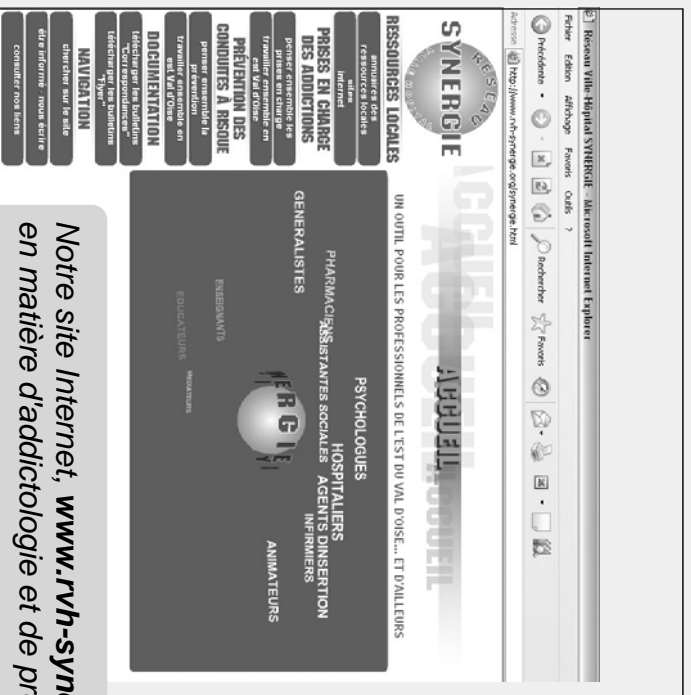
www.rvh-synergie.org



On y trouve notamment :

Un annuaire des ressources locales
 Une compilation des articles de Correspondances et du Flyer
 Des liens vers d'autres sites

Notre site Internet, www.rvh-synergie.org, est un outil d'auto-formation en matière d'addictologie et de prévention des conduites à risques.



REMERCIEMENTS

Le projet "souffrance psychique des jeunes" a été porté par RVH Synergie et s'est déroulé entre 2003 et 2006.

Il a été soutenu par la CPAM95, la DRASSIF, la Préfecture du Val d'Oise et les municipalité de Sarcelles, Garges-lès-Gonnesse et Villiers-le-Bel.

Institutions ayant participé activement au groupe de travail à un moment de son histoire (2003-2006) :

Soin : CH de Gonnesse ; Espace adolescent & Permanence psychologique dans le cadre des consultations avancées ; CSST Rivage ;
 Éducation : Éducation nationale ; service social & CPE ;
 Insertion : Point santé Mission locale ;
 Clubs de prévention : Berges, OPEJ Garges & Sarcelles, Plaine de France ;
 Lieux d'écoute : PAEJ de Garges, PAEJ Sarcelles ;
 Justice : PJJ ;
 Social : SSD de Sarcelles

Nous remercions tous les professionnels qui y ont apporté leurs réflexions et leur savoir.

HORS-SÉRIE : RÉPONDRE À LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE DES JEUNES